



BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PÊCHEURS À PIED EN 2020

PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

TABLE DES MATIÈRES

1.	TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX.....	2
2.	CONTEXTE.....	3
3.	MÉTHODOLOGIE.....	4
4.	SITES RETENUS POUR LA SENSIBILISATION	7
5.	LE RÉSEAUX D'ACTEURS LOCAUX	12
6.	RÉSULTATS.....	13
7.	DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	35
8.	CONCLUSION & PERSPECTIVES.....	38
9.	ANNEXES.....	41

1. TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURES

Figure 1 : Réglette de sensibilisation du PNM EGMP	4
Figure 2: Dépliant Pêche à pied du PNM EGMP	4
Figure 3 : Modèle de fiche de terrain "sensibilisation" utilisée au sein du PNM EGMP	5
Figure 4 : Réglette de sensibilisation de la Cdc Ile de Ré	10
Figure 5: Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de journée en 2020	14
Figure 6: Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de marée en 2020	14
Figure 7: Part des pêcheurs utilisant un outil de mesure (hors anatomique) depuis 2017	16
Figure 8 : Les types d'outils de mesure utilisés en 2020 (hors anatomique)	16
Figure 9: Conformité des outils de mesure utilisés en 2020 (tous confondus, hors anatomiques).....	17
Figure 10 : Appréciation de la conformité des paniers : maille, toutes espèces confondues de 2017 à 2020	18
Figure 11 : Appréciation de la conformité des paniers (toutes espèces confondues) en 2019 et 2020 : quantité autorisée	18
Figure 12 : Appréciation de la conformité des paniers de coques de 2017 à 2020 : maille.....	19
Figure 13 : Appréciation de la conformité des paniers de coques en 2019 et 2020 : quantité autorisée	19
Figure 14 : Appréciation de la conformité des paniers de palourdes de 2017 à 2020 (tous les sites) : maille	20
Figure 15 : Appréciation de la conformité des paniers de palourdes en 2019 et 2020 (tous les sites) : quantité autorisée	21
Figure 16 : Appréciation de la conformité des paniers (maille) sur les grands sites à palourdes du Pays Marennes-Oléron en 2020	21
Figure 17: Appréciation de la conformité des paniers d'étrilles sur l'Ile d'Oléron de 2017 à 2020 : maille.....	23
Figure 18: Appréciation de la conformité des paniers d'huitres de 2017 à 2020: maille	24
Figure 19: Appréciation de la conformité des paniers d'huitres en 2019 et 2020: quantité autorisée	24
Figure 20 : Appréciation de la conformité des paniers de tellines sur l'Ile d'Oléron en 2020 : maille	25
Figure 21 : Évolution de la conformité des paniers (maille) pour les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure – 2017 à 2020.....	26
Figure 22: Appréciation de l'efficacité des messages de sensibilisation dans l'amélioration des récoltes – 2018 à 2020	27
Figure 23 : Accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation en 2020.....	27
Figure 24 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Cdc Ile de Ré en 2020	29
Figure 25 : Connaissance de la maille réglementaire pour l'espèce pêchée (pêcheurs rencontrés avant la récolte) sur l'Ile de Ré en 2020	30
Figure 26 : Appréciation de la conformité des pêcheurs rencontrés après la récolte sur l'Ile de Ré en 2019 et 2020	31
Figure 27 : Observations des mauvaises pratiques pour la préservation du milieu et des ressources sur l'Ile de Ré en 2020	31

TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des actions de sensibilisation par structure et sous-territoire en 2019.....	13
Tableau 2 : Synthèse des animations grand public et scolaires sur la biodiversité de l'estran & Pêche à pied en 2020	33

2. CONTEXTE

Activité traditionnelle et séculaire, la pêche à pied fait partie intégrante des enjeux de gestion des littoraux français et a fortiori du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP). D'abord vivrière, la pêche à pied est devenue un loisir pratiqué par près de deux millions de français (BVA-France AgriMer, 2018). Le Parc naturel marin possède une façade côtière exceptionnellement riche et diversifiée. La culture de l'estran et la pêche à pied sous différentes formes s'y pratiquent depuis des siècles. Or, les évolutions sociodémographiques de la seconde moitié du XX^{ème} siècle ont fortement modifié le rapport de l'Homme à ces milieux et à ses usages.

Cette transformation et les impacts que peut avoir la pêche à pied de loisir sur les milieux et les ressources ont encouragé l'Agence des Aires Marines Protégées (Office Français pour la Biodiversité – OFB depuis 2020) à mener un vaste travail de diagnostic à l'échelle nationale : le projet LIFE + « Pêche à pied de loisir ». Entre 2013 et 2017, un réseau national impliquant associations, collectivités, gestionnaires et services de l'État, s'est engagé pour mieux connaître les pratiques de pêche à pied, les améliorer et en étudier les impacts sur les milieux.

Ce projet d'ampleur est à l'origine de connaissances beaucoup plus fines de la pratique et de ses usagers, ainsi que du Réseau Littorea (co-animé par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature) regroupant plus de 400 structures impliquées pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir en 2020. En raison de l'importance de cette pratique à l'échelle du Parc naturel marin, son conseil de gestion et les acteurs impliqués localement (associations et collectivités) ont souhaité poursuivre les efforts d'amélioration des connaissances et pratiques.

Pour la quatrième année consécutive (depuis 2017), le PNM EGMP a soutenu et financé les actions de sensibilisation des pêcheurs à pied, menées par le réseau local des structures. L'expérience montre que la présence régulière de médiateurs sur le terrain est une méthode efficace pour sensibiliser ces usagers au respect de la réglementation et des bonnes pratiques. Elle permet d'accompagner ce loisir vers des pratiques durables, en limitant l'impact sur la biodiversité et en diffusant des messages éducatifs plus généraux sur les enjeux écologiques de notre temps.

En 2020, la campagne de sensibilisation a été fortement perturbée par la crise sanitaire du COVID-19. Le premier confinement (de mars à mai) a entraîné l'interdiction de toute pratique de loisir sur les estrans et plages des côtes françaises. Les premières vraies actions de terrain ont ainsi débuté plus tard qu'à l'accoutumée : selon les territoires et structures, en mai ou juin. Une certaine adaptation du protocole de terrain a dû être élaborée pour répondre aux normes sanitaires : respect des mesures de distanciation physique, décontamination des réglettes, utilisation de gel hydro alcoolique, etc. L'essentiel des actions s'est donc déroulé au cours de la saison estivale et des vacances de la Toussaint. Le second confinement, débuté fin octobre, a entraîné un nouvel arrêt de la sensibilisation. Ainsi, quelques structures ont dû réduire leur volume de marées initialement prévu.

Malgré ce contexte, 186 marées de sensibilisation ont été effectuées à l'échelle du Parc naturel marin.

L'effort d'accompagnement de la pratique a été maintenu autant que possible par les structures historiquement impliquées sur le territoire. Cependant, le contexte difficile a entraîné le report de plusieurs actions et ont réorientés les priorités de certaines structures. Ainsi, le travail de coordination du PNM EGMP et du CPIE Marennes-Oléron pour impliquer davantage le pays Royannais dans ces actions a été fortement ralenti. La concertation locale en matière de pêche de loisir a été reportée au premier trimestre 2021. Enfin, les actions de sensibilisation sur l'Île d'Oléron n'ont pas été soutenues par les agents du Service Espaces Naturels de la Communauté de communes, faute de disponibilité. Un important travail de remobilisation des acteurs et de la concertation est à prévoir en 2021, afin de maintenir les effets positifs de nos actions réunies.

3. MÉTHODOLOGIE

⇒ Objectif de la sensibilisation in situ :

La sensibilisation *in situ* des pratiquants consiste à aller à la rencontre des pêcheurs à pied afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, dates et zones autorisées ...) mais également sur les aspects sanitaires et la sécurité. Appelée « maraudage pédagogique », cette méthode bénéficie de l'expérience de longue date des différentes structures impliquées. Elle permet de rencontrer une grande proportion des pêcheurs présents sur un site donné, et d'adapter les échanges à tous les cas de figure possibles.

⇒ Outils de sensibilisation :

Les réglettes de pêche sont des outils de calibrage des récoltes, coquillages et crustacés, en fonction des tailles réglementaires de capture. Différents types de réglettes ont été édités et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Elles sont également diffusées dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public...).



Figure 1 : Réglette de sensibilisation du PNM EGMP (version 2020)

⇒ Les dépliants d'information :

Des dépliants résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale ont également été conçus dans le cadre du programme LIFE+ par chaque territoire et étaient distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied et sur l'estran. Aucune mise à jour n'a été effectuée en 2020, mais l'édition 2021 comptera quelques modifications.



Figure 2: Dépliant Pêche à pied du PNM EGMP

⇒ La fiche de terrain :

Au cours des actions de sensibilisation, quatre structures ont utilisé une fiche de terrain similaire : Le Groupe Associatif Estuaire (GAE), l'ECOLE de la Mer, l'Ecomusée de Port-des-Barques et le CPIE Marennes-Oléron. Cette fiche élaborée dans le cadre du projet LIFE+ permet de recueillir les informations obtenues après chaque rencontre des pêcheurs à pied récréatifs. Les indicateurs serviront à mesurer l'évolution des comportements :

- Appréciation de la récolte : si le pêcheur rencontré l'accepte, le médiateur observe et qualifie la conformité du panier. Sans outil de mesure du poids des récoltes, c'est surtout le respect des mailles qui est analysé. Ainsi, 3 classes de paniers sont distinguées :
 - Les paniers « non conformes » : - de 50% des individus pêchés sont conformes à la maille réglementaire ;
 - Les paniers « moyens » : entre 50% et 90% des individus pêchés sont conformes à la maille réglementaire ;
 - Les paniers « conformes » : plus de 90% des individus sont conformes à la maille réglementaire.

Le médiateur peut également mentionner si le panier observé est vide.

En 2019, un critère sur la conformité du quota a été inséré à la fiche de terrain et la donnée peut désormais être saisie sur la BD ESTAMP. Ainsi le médiateur peut également indiquer si le quota observé est conforme ou non à la réglementation.

- Tri de la récolte : avec l'accord du pêcheur rencontré, un tri de la récolte peut s'effectuer avec le médiateur. Soit ce tri est exhaustif (complet), soit il est partiel. Bien souvent, il permet au médiateur de mieux considérer la conformité des récoltes et d'encourager les pêcheurs à relâcher les individus trop petits, les espèces non consommables ou les crabes portant des œufs.
- Possède un outil de mesure (oui/non/ pas aujourd'hui) : les pêcheurs rencontrés peuvent posséder et utiliser un outil de mesure au moment de la sensibilisation. Selon la nature de cet outil et sa conformité, le médiateur propose tout de même d'offrir la réglette. Parfois, le pêcheur rencontré déclare posséder un outil mais ne pas l'avoir pris le jour même. Dans ce cas, le médiateur indique la mention « pas aujourd'hui » et peut en distribuer une nouvelle.
- Type d'outil : si le pêcheur rencontré possède et/ou utilise un outil de mesure, la nature de ce dernier est indiquée. Nous distinguons alors :
 - Les réglattes LIFE+ (dont le modèle adaptable à différents territoires a été conçu durant le programme LIFE+, puis repris par le Parc naturel marin) et autres réglattes (conçues et distribuées par des structures particulières : exemple de l'Île de Ré où sont distribuées des réglattes conçues par la Communauté de Communes).
 - Les outils artisanaux : certains pêcheurs utilisent des outils fabriqués par eux-mêmes leur permettant de mesurer leurs prises. Les outils tels que les bouchons de bouteille peuvent également entrer dans cette catégorie.
 - Les moyens de mesure « anatomique » : cette catégorie à part désigne les pêcheurs utilisant par exemple, la longueur d'un doigt, d'une ou plusieurs phalanges pour mesurer la taille de leurs prises. Cette méthode imprécise peut influencer sur le respect des mailles réglementaires.
 - Les autres outils calibrés : cette catégorie concerne les outils de mesure achetés dans le commerce. Par exemple, certains paniers de pêche sont vendus avec une réglette à trous correspondants aux mailles réglementaires de différentes espèces. Les pieds à coulisse conçus par la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer) entrent également dans cette catégorie.

- Outils à jour (oui/non) : après avoir indiqué la nature de l'outil, le médiateur indique si ce dernier est à jour des réglementations en vigueur.

- Remarques du pêcheur : le médiateur peut indiquer les remarques faites par le pêcheur, cas échéant, les thématiques abordées au cours de la rencontre. Plusieurs remarques/thèmes sont récurrents et concernent : la réglementation, l'état des ressources et de l'environnement, les conflits d'usages entre

différents usagers de l'estran (professionnels, pêcheurs de loisirs, etc.) ainsi que l'état sanitaire des sites. Les autres remarques peuvent être notées dans la dernière case prévue à cet effet.

- L'accueil du pêcheur : à la suite de la sensibilisation, le médiateur indique son ressenti sur l'accueil qui lui a été réservé par le(s) pêcheur(s). Ce dernier est alors bon, moyen ou mauvais. Le refus est aussi considéré dans l'analyse des données.

En 2020, une légère modification a été apportée à la fiche de terrain pour renseigner un indicateur de prélèvements sur les gisements de coques de l'île d'Oléron. Pour les marées effectuées sur les sites à coques, une fiche comportant deux colonnes supplémentaires (: poids des coques prélevées et temps de pêche réalisé jusqu'au moment de la sensibilisation) était donc utilisée. Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre du suivi écologique des gisements de coques effectués depuis 6 ans à Boyardville, Gatseau et au Galon d'Or (Ronces-les-Bains), dans lequel il était difficile d'établir un lien entre la fluctuation des gisements et la pression de pêche à pied de loisir. Une attention particulière a donc été portée aux prélèvements de coques sur toute la saison estivale sur les deux premiers sites. Loin de pouvoir aboutir à une estimation annuelle des quantités prélevées - ce qui impliquerait un protocole plus développé- les pesées de paniers sur plusieurs dizaines de pêcheurs ont joué le rôle d'indicateur « d'alerte ». **Les résultats seront détaillés dans la suite du rapport.**

Aussi, il faut noter l'effort supplémentaire de sensibilisation apporté par la réalisation d'enquêtes auprès des pêcheurs à pied de palourdes sur les estrans de Marennes/Bourcefranc et de Saint-Trojan les Bains (site de Manson). En effet, une étude spécifique sur la qualité des gisements de palourdes est en cours. Elle implique de nombreux comptages pour estimer la fréquentation annuelle de ces sites, ainsi que des enquêtes auprès des pêcheurs de loisir pour connaître leurs prélèvements. À cette occasion, réglottes et messages de sensibilisation sont diffusés. **Entre juin et novembre 2020, 527 pêcheurs ont été enquêtés et 327 réglottes distribuées grâce à cette action.**

4. SITES RETENUS POUR LA SENSIBILISATION

⇒ Secteur Sud Vendée (GAE)

Cinq sites ont fait l'objet de 10 marées de sensibilisation en 2020 :

- **Anse de la République**

Fréquentation : *ce site n'était pas un site pilote du projet LIFE+ et l'absence de comptages réguliers ne permet pas d'estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : crabes, crevettes

Estran rocheux

- **Les Rochers de Jard (Ragounite – Goffineaux – Port de Jard) :**

Fréquentation : 7409 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : patelles, crevettes, huîtres, étrilles : bigorneaux, moules, oursins

- **Pointes du Grouin du Cou et de la République (Commune de La Tranche-sur-Mer) :**

Fréquentation : 14342 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, étrilles, oursins, crevettes, patelles, bigorneaux

Estran rocheux

Particularités : présence d'une écluse à poissons (réglementation spécifique), récifs d'hermelles

Sabellaria alveolata, habitats champs de blocs

- **Pointe de l'Aiguillon (plage de la Batterie)**

Fréquentation : *ce site n'était pas un site pilote du projet LIFE+ et l'absence de comptages réguliers ne permet pas d'estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, moules, crevettes

Estran vaseux et sablo-vaseux

Particularités : Présence de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, de digues et de concessions conchylicoles

○ **Sainte Anne / Pointe du rocher – les Rouillères**

Fréquentation : *ce site n'était pas un site pilote du projet LIFE+ et l'absence de comptages réguliers ne permet pas d'estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : crabes, crevettes, huitres

Estran mixte rocheux et sableux

⇒ Secteur « Communauté d'Agglomération de la Rochelle » (E.C.O.L.E de la Mer)

Quatre sites ont fait l'objet de 19 marées de sensibilisation en 2020 :

○ **Besselue/Sud Minimés (Commune de La Rochelle) :**

Fréquentation : 6 412 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, étrilles, palourdes, patelles

Estran vaseux (Besselue) et platier rocheux (Sud Minimés)

Particularités : zones insalubres interdites à la pêche à pied et gisements d'huîtres classés.

○ **Pointe du Chay (Commune d'Angoulins) :**

Fréquentation : 6 853 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, bigorneaux, palourdes

Estran rocheux avec rivages marins vaseux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.

○ **Châtelailon – Les Boucholeurs :**

Fréquentation : 7836 séances de pêche/an en moyenne (donnée LIFE+)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes, coques, moules, étrilles, pétoncles, patelles, bigorneaux

Estran sablo-vaseux et rocheux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/ sécurité : risque lié à la montée des eaux.

○ **Lauzière/ Digolet (Commune de Nieul sur Mer) :**

Fréquentation : *le nombre de comptages effectués sur le site pendant le projet LIFE+ ne suffit pas pour estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes, bigorneaux, patelles

Estran vaseux avec platier rocheux et cuvettes rocheuses intertidales

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.

⇒ Secteur « Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan » (Ecomusée Port des Barques / Cabanes de l'Estuaire)

Trois sites ont fait l'objet de 10 marées de sensibilisation en 2020 :

○ **Ile Madame/Les Palles/ Passe aux filles (Commune de Port des Barques) :**

Fréquentation : 10 753 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, palourdes, patelles

Estran rocheux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.

○ **Le Jamblet (Commune de l'île d'Aix) :**

Fréquentation : 7 603 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, pétoncles, moules

Estran rocheux

Particularités : gisements d'huîtres classés.

- **Pointe de la Fumée (Commune de Fouras-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 156 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés, concessions de cultures marines.

⇒ Secteur « Pays Marennes-Oléron » (CPIE Marennes-Oléron)

Quatorze sites ont fait l'objet de 50 marées de sensibilisation en 2020 :

- **Bourcefranc – Marennes (Communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes-Hiers-Brouage) :**
Fréquentation : 33 022 séances de pêche/an en moyenne (site le plus fréquenté sur le périmètre du PNM EGMP) (données LIFE+)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, coques
Estran sablo-vaseux
Particularités : forte fréquentation estivale, zone classée pour la pêche à pied professionnelle, filets calés interdits en juillet/août, concessions conchylicoles et quelques stations de zostères.
- **Boyardville (Commune de Saint-Georges d'Oléron) :**
Fréquentation : 14 972 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : coques, couteaux, vers
Estran sablo-vaseux
Particularités : très forte population estivale, proximité de la réserve naturelle de Moëze-Oléron où la pêche à pied est interdite, gisement de coques convoité.
- **Gatseau (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 300 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, coques, palourdes, couteaux
Estran vaseux
Particularités : concessions conchylicoles, gisement de coques convoité.
- **Manson (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**
Fréquentation : 16 151 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers
Estran vaseux
Particularités : concessions conchylicoles, herbiers à zostères naines.
- **Ors/Nord du pont (Commune de Le Château d'Oléron) :**
Fréquentation : 7 500 séances de pêche/an en moyenne (étude CPIE Marennes-Oléron)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers
Estran vaseux
Particularités : site à palourdes peu suivi lors des études antérieures et niveau de connaissance faible des pratiquants sur la réglementation liée à l'activité d'où la nécessité d'actions de sensibilisation. Présence d'herbiers à zostères naines.
- **Estrans rocheux de l'île d'Oléron (Chassiron Nord, Perré d'Antiochat, Les Boulassiers, Les Huttes, La Cotinière, l'Ecuissière et Chaucre) - (Communes de Saint-Denis d'Oléron, La Brée-les-Bains et Saint-Georges d'Oléron)**
Fréquentation : 130 000 séances de pêche/an en moyenne sur l'ensemble des estrans rocheux (étude CPIE Marennes-Oléron)
Profils de pêcheurs et ressources pêchées :
 - Zone nord-est de l'île : Perré d'Antiochat, les Boulassiers (la Brée), Chassiron Nord
Fréquentation très touristique, tous profils de pêcheurs et types de pêche représentés (étrilles, huîtres, crevettes, palourdes, etc.).
 - Zone nord-ouest : Les Huttes, Chaucre
Fréquentation par des habitués/locaux, pêche à l'étrille, aux araignées, aux crevettes et oursins

■ Zone ouest : la Cotinière et l'Ecuissière

Fréquentation très touristique et par des locaux, tous types de pêche (dont oursins et crabes de rochers) mais pêche à l'étrille peu représentée. Beaucoup de pêche « découverte ».

Particularités : les estrans rocheux sur l'île d'Oléron représentent la grande majorité des estrans ouverts à l'activité (environ 75%). Présence d'écluses à poissons (réglementation spécifique), habitats de champs de blocs. Enjeu de découverte de la biodiversité.

En 2020, plusieurs marées de sensibilisation ont été effectuées sur le site sableux de Grand-Village Plage – La Giraudière, au sud-ouest de l'île d'Oléron. Ces actions avaient pour but d'informer les pratiquants de l'interdiction temporaire de pêcher (gisement de tellines) et du risque sanitaire que représentait la consommation des coquillages pêchés (Arrêté préfectoral n°20-014 du 7 mai 2020).

⇒ Communautés de communes de l'île de Ré

Convoités par de nombreux pêcheurs à pied de loisir, les estrans de l'île de Ré font l'objet d'une veille importante de la part des écogardes. Depuis 2009, la Communauté de communes a également déployé des moyens de communication afin de préserver les ressources et la pratique. Des panneaux d'information sur la pêche à pied sont disposés aux accès des principaux sites et un guide de pêche à pied a été édité. Une action double de sensibilisation et de lutte anti-braconnage permet d'améliorer la connaissance et les pratiques de pêcheurs, ainsi que de maintenir les ressources en bon état. Une réglette de pêche à pied éditée par la Communauté de communes est également distribuée :

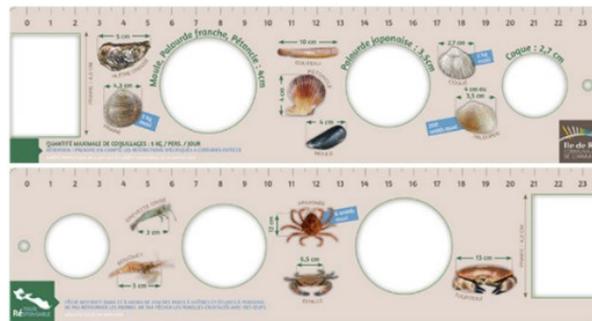


Figure 4 : Réglette de sensibilisation de la Cdc Ile de Ré

Le protocole de sensibilisation est différent des autres structures. Anticipant l'heure de marée basse, une partie des pêcheurs est rencontrée avant leur entrée sur le site (sur les parkings par exemple). Durant la marée, les pêcheurs sont sensibilisés et interrogés sur leur connaissance des mailles et quantités autorisées selon les espèces qu'ils pêchent. Enfin, les écogardes rencontrent les pêcheurs en fin de marée, au retour de la pêche, afin de vérifier le contenu et la conformité des paniers.

En 2020, un total de 97 actions de sensibilisation a été effectué sur 56 marées entre janvier et octobre. Voici la liste des sites ayant fait l'objet d'actions :

○ Ars-en-Ré

Beauregard : Espèce pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Chanchardon : Espèce pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Ferbouillant : Espèces pêchées : palourdes, coques, praires / Estran vaseux

Le Grand Garçon : Espèces pêchées : palourdes, coques, praires / Estran vaseux

Le Martray : Espèces pêchées : crabes, araignées, huîtres, crevettes / Estran sableux et rocheux / Particularités : concessions conchylicoles et écluses à poissons

○ La Couarde

Boutillon : Estran sableux et rocheux / Particularités : concessions conchylicoles

Moulinatte Bournonville : Espèces pêchées : palourdes / Estran vaseux

Peux Ragot : estran sableux

○ La Flotte en Ré

L'Arnérault : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

- **Les Portes en Ré**

Anse du Fourneau : Espèces pêchées : coques / Estran sableux

Digue de la Patache : Espèces pêchées : coques / Estran sableux

Gros Jonc LP : estran sableux et rocheux

- **Loix**

Digue du Grouin : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Le Peulx : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Le Préau LX : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Pierre Blanche : *absence d'informations sur le site*

Tonille : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

- **Rivedoux**

Chauveau : Espèces pêchées : huîtres, palourdes, couteaux, crabes / Estran sableux et platier rocheux /

Particularités : gisement classé et balisé de Chauveau n'autorisant la pêche à pied de loisir des huîtres que du 1er février au 15 mai

- **Saint-Clément des Baleines**

Canot de Sauvetage : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Moufette : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

- **Saint-Martin-en-Ré**

La Cible : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux et rocheux

La Clavette : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux / Particularités : concessions conchyliques

Le Préau FT : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux

Le Vert Clos : Espèces pêchées : palourdes, coques / Estran sablo-vaseux et rocheux

- **Sainte-Marie**

Anse Notre Dame : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Les Ensemberts : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Les Grenettes : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

Montamer : Espèces pêchées : crustacés, huîtres / Estran rocheux

NB : nombreux sont les sites de pêche à pied où la proximité de concessions ostréicoles, d'écluses à poissons et de zones protégées (exemple du Fier d'Ars incluant la Réserve naturelle nationale de Lilleau des Niges) peut engendrer des pratiques délictueuses. Certaines pratiques récurrentes de braconnage sont spécifiquement ciblées par l'action.

5. LE RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX

Les acteurs cités ci-dessous ont été impliqués localement sur les actions de sensibilisation mises en place dans le cadre du projet LIFE+ et ont donc été contactés pour poursuivre leur intervention à l'échelle de leur territoire, sur les secteurs à fort enjeu pour l'activité de pêche à pied récréative.

⇒ Groupe Associatif Estuaire (GAE) :



Depuis 2010, le GAE participe aux comptages collectifs et nationaux, ainsi qu'aux actions de sensibilisation coordonnés par le CPIE Marennes-Oléron

⇒ E.C.O.L.E de la Mer :



Créée en 1999, l'association participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennes Oléron sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Dans le cadre du projet LIFE+, elle a piloté et mis en œuvre les actions de terrain sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

⇒ Ecomusée de Port des Barques :



Créée en 1994, cette association participe à la protection de l'environnement de l'estuaire de la Charente. Dans le cadre du projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir », des actions de sensibilisation ont été réalisées par cette structure sur trois des communes littorales de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (Fouras-les-Bains, Port des Barques et Ile d'Aix).

⇒ CPIE Marennes-Oléron (association IODDE) :



MARENNES-OLÉRON

Acteur historique de l'étude de l'activité de la pêche à pied de loisir au niveau local puis national, l'association créée en 2004 a porté conjointement avec l'Agence des Aires Marines Protégées le projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir ». Au sein de ce projet et au niveau local, le CPIE Marennes Oléron a été en charge du suivi des estrans du bassin de Marennes-Oléron en termes d'actions de terrain mais également pour la coordination des comptages collectifs sur tout le périmètre du Parc naturel marin. Au niveau national, l'association a apporté aux acteurs des onze territoires pilotes un appui technique et méthodologique. Cette mission d'accompagnement perdure dans le cadre du Réseau Littorea, co-animé avec l'association VivArmor Nature.

⇒ Communautés de communes de l'Île de Ré :



L'équipe d'écogardes de la CDC de l'Île de Ré a également réalisé des actions de sensibilisation sur l'ensemble de son territoire. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'Île de Ré.

6. RÉSULTATS

Les résultats présentés sont issus des données saisies dans la base de données ESTAMP par les différentes structures mentionnées précédemment. Comme au cours des dernières campagnes de sensibilisation effectuées au sein du PNM EGMP, **ces données sont utiles pour observer des tendances et souligner les principaux enjeux de gestion de cette pratique de loisir** : préservation des milieux et des ressources, connaissance et respect des réglementations par les pêcheurs.

Il s'agit bien de tendances car les actions de sensibilisation ne sont pas planifiées selon un échantillonnage précis et suivi au fil des quatre dernières années. L'utilisation des données de sensibilisation doit donc se faire de manière synchronique.

⇒ EFFECTIFS DES PÊCHEURS À PIED DE LOISIR SENSIBILISÉS ET NOMBRE D'OUTILS DE SENSIBILISATION DISTRIBUÉS SUR LE TERRAIN :

Sous-territoire	Cdc Ile de Ré	Sud Vendée	CDA Rochefort	CDA La Rochelle	Pays Marennes-Oléron	Total
Structure	Cdc Ile de Ré	Groupe associatif Estuaire	Ecomusée Port des Barques	ECOLE de la MER	CPIE MO	Total
Nb marées effectuées	97	10	10	19	50	186
Nb sites	29	5	3	4	14	55
Nb pêcheurs sensibilisés	3584	191	384	331	1760	6250
Nb réglettes distribuées	2402	98	206	153	722	3581
Nb dépliants distribués	/	58	5	4	147	214

Tableau 1: Synthèse des actions de sensibilisation par structure et sous-territoire en 2020

En 2020, **186 actions/marées de sensibilisation** ont été effectuées au sein du PNM EGMP, sur un total de **55 sites de pêche** différents. Au cours de ces marées :

- **6250 pêcheurs** ont été sensibilisés par les médiateurs et agents des différentes structures mentionnées précédemment ;
- **3581 réglettes** de mesure leur ont été distribuées (dont 1271 réglettes éditées par le PNM et 1633 éditées par la Cdc Ile de Ré)
- **214 dépliants d'information du PNM** ont été distribués pour accompagner la réglette et compléter les informations transmises par les médiateurs.

Malgré les périodes de confinement au printemps et à l'automne, l'effort de sensibilisation (nombre de marées et de personnes sensibilisées) est assez comparable à celui des trois campagnes précédentes : en moyenne, plus de 150 marées par an et plus de 5500 pêcheurs sensibilisés.

Comme le préconise la méthodologie développée par le CPIE Marennes-Oléron depuis 2007, le choix des marées s'est fait en tenant compte de plusieurs facteurs de variation de la fréquentation des pêcheurs : le type de journée (semaine, weekend ou vacances) lié à la disponibilité des pêcheurs et les coefficients de marées. Planifier les marées selon ces différents facteurs permet, a minima, de varier les profils de pêcheurs rencontrés et de ne pas concentrer les efforts sur une catégorie trop restreinte, comme les pêcheurs estivants.

○ **Les facteurs de variation de la fréquentation :**

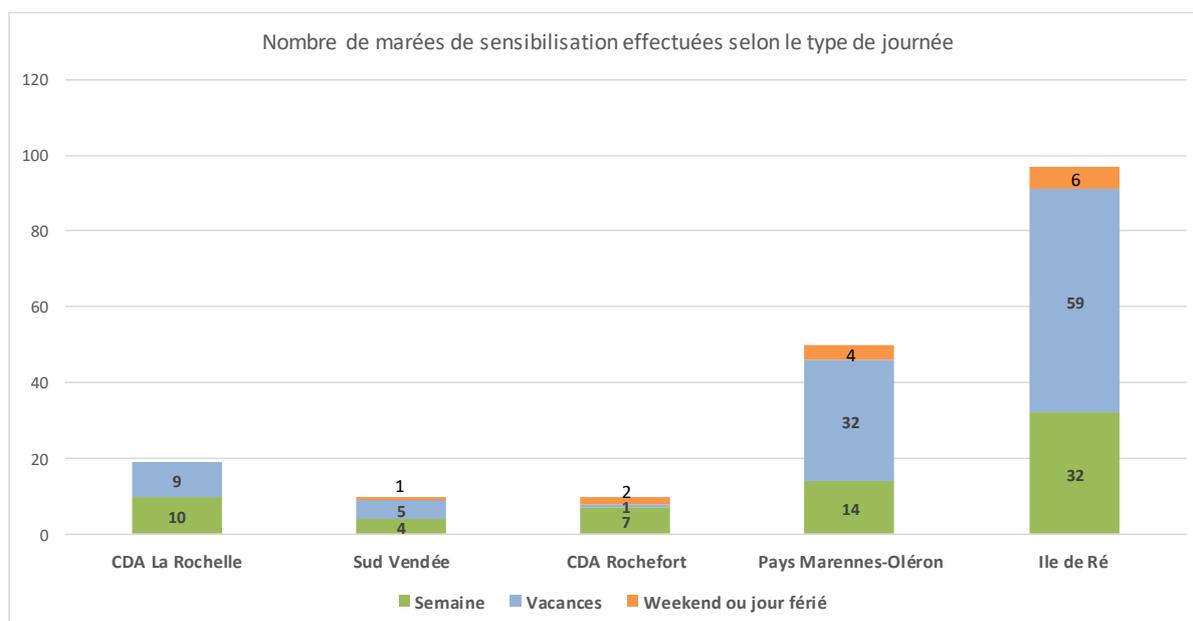


Figure 5: Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de journée en 2020

En 2020, les marées de sensibilisation ont été effectuées de janvier à octobre (selon les structures). Une grande majorité des actions a été effectuée au cours des périodes de vacances scolaires (notamment estivales). Les marées en semaine sont également bien représentées et les marées effectuées lors des weekends sont minoritaires (en raison notamment de la disponibilité des médiateurs et agents). Les périodes de confinement, au printemps et à l'automne, ont entraîné le décalage ou l'annulation de plusieurs marées de terrain.

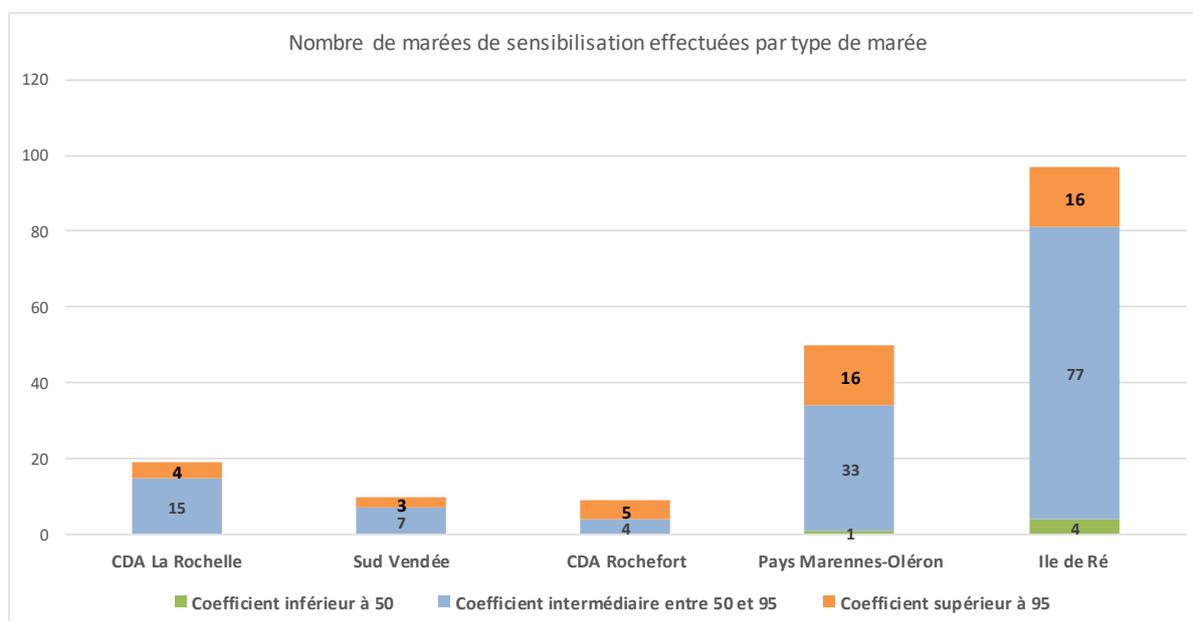


Figure 6: Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de marée en 2020

En 2020, les marées de sensibilisation ont été réalisées lors de coefficients compris entre 35 et 115. Trois types de marées ont été distingués : celles au coefficient inférieur à 50, les marées intermédiaire (entre 50 et 95) et celles au coefficient supérieur à 95. Selon les sites et la période, ces trois catégories conditionnent souvent la fréquentation par les pêcheurs à pied. Chaque structure ou sous-territoire a donc équilibré les marées selon ces catégories pour varier les profils de pêcheurs rencontrés (habituels, néophytes, vacanciers, résidents, etc.).

⇒ ÉVALUATION DES PRATIQUES DE PÊCHE À PIED :

À noter : L'intégralité des résultats et analyses présentés ci-après sont issus de la base de données ESTAMP dans laquelle les données de sensibilisation de la CdC de l'Île de Ré n'apparaissent pas. En effet, cette structure participant à l'effort de sensibilisation à l'échelle du PNM EGMP n'applique pas le même protocole de terrain et de saisie que les autres structures citées précédemment. Néanmoins, afin de valoriser ces données, une intégration serait à prévoir ultérieurement.

○ **Utilisation d'un outil de mesure :**

L'estimation du pourcentage de pêcheurs à pied de loisir utilisant un outil de mesure est un bon indicateur d'évaluation de leurs pratiques (tri de la récolte, connaissance de la réglementation, sensibilité à la préservation des ressources) mais aussi des actions de sensibilisation déjà engagées sur le territoire. C'est le cas lors de la rencontre de pêcheurs équipés d'un outil issu d'une campagne de sensibilisation (des réglettes plus généralement). Concernant les outils de mesure, deux à trois types d'informations sont relevés par les médiateurs de l'estran lors des marées de sensibilisation :

- **Le pêcheur rencontré est-il équipé d'un outil de mesure ?** : oui ; non ; oui mais pas en possession avec lui aujourd'hui ; non renseigné

- **Quel type d'outil de mesure utilise-t-il ?** : outil artisanal ; outil acheté dans le commerce ; outil reçu lors d'une précédente campagne de sensibilisation (réglettes) ; outil ou appréciation anatomique.

- **La conformité de l'outil utilisé** : oui ; non ; non renseigné

Les pêcheurs à pied utilisant des outils artisanaux (par exemple : marques sur les engins de pêche, bouchons plastiques) ou des outils du commerce (pied à coulisse, crabe toiseur, etc.) peuvent se référer à d'anciennes réglementations (tailles/quotas) et être obsolètes. Les évolutions réglementaires (tailles minimales, quantités autorisées et outils règlementés) de 2018 et 2019, concernant la maille minimale de capture des palourdes japonaises, des coques, ainsi que les quotas de capture des bouquets et araignées peuvent également rendre obsolètes les outils utilisés.

Néanmoins, dans l'analyse générale, on peut considérer que le fait d'apporter un outil de mesure lors de sa séance de pêche, même inexact, révèle une connaissance du contexte réglementaire lié à l'activité et une forme de volonté de respect de la ressource.

Dans le prochain graphique, il faut tenir compte des éléments suivants :

- Sont regroupés les groupes de pêcheurs utilisant un outil de mesure (artisanal, du commerce ou réglette) le jour même ou non (dans le cas où celui-ci aurait été oublié au domicile par exemple) ;
- Les outils anatomiques (longueur de phalange par exemple) sont exclus de l'analyse ;
- Les outils considérés comme réglettes comprennent les réglettes LIFE+, les réglettes éditées par le PNM, les réglettes à trou type IODDE, et les autres types de réglettes.

Il faut également tenir compte que les pêcheurs sont souvent en groupe et que l'analyse porte sur ces groupes de pêcheurs dont la moyenne est de 2,4 (+ ou - 2) pêcheurs en 2020.

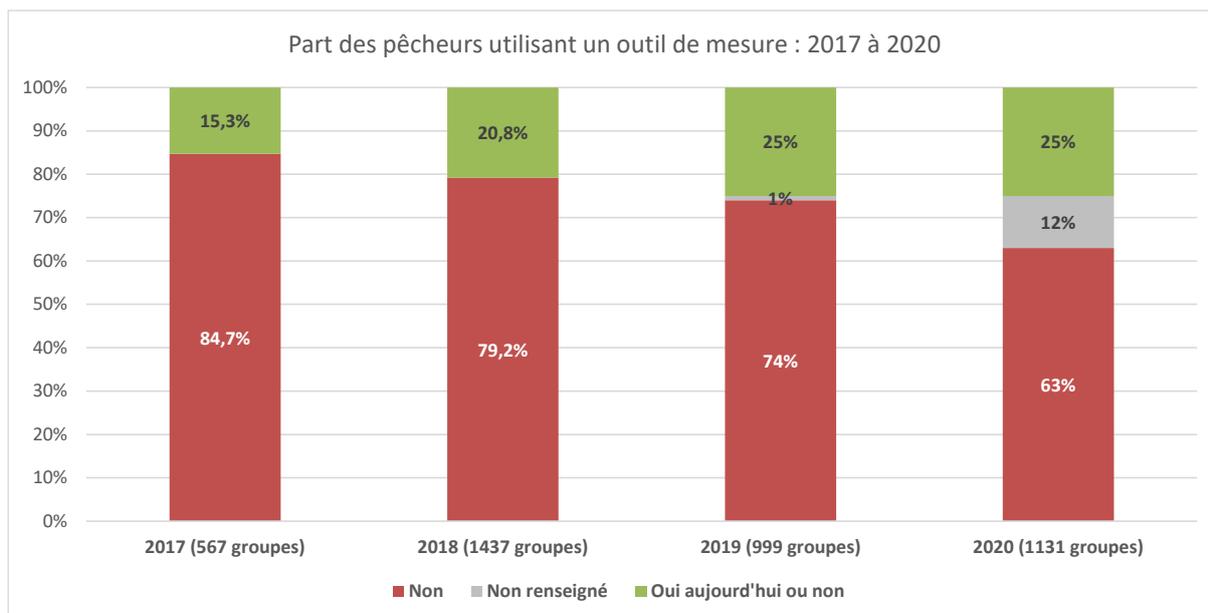


Figure 7: Part des pêcheurs utilisant un outil de mesure (hors anatomique) depuis 2017

Les types d'outils de mesure utilisés en 2020 - (n= 249 groupes de pêcheurs)

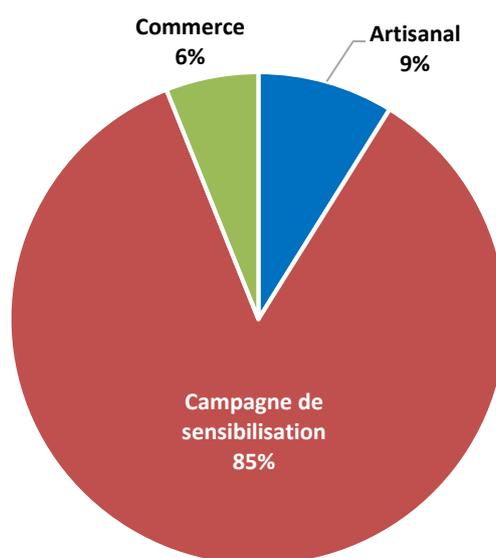


Figure 8 : Les types d'outils de mesure utilisés en 2020 (hors anatomique)

Parmi les 1131 groupes de pêcheurs rencontrés en 2020, **25 %** (soit 286 groupes) d'entre eux utilisaient un outil de mesure le jour même ou non. Sur 249 groupes de pêcheurs équipés, les outils utilisés sont en grande majorité (85% soit 212 groupes de pêcheurs) des réglottes de mesure issues des campagnes de sensibilisation. Au cours des différentes campagnes, la proportion de pêcheurs utilisant un outil de mesure a sensiblement augmenté, passant ainsi de 15% en 2017 à au moins 25% en 2020.

○ Conformité de l'outil de mesure des espèces pêchées :

Conformité des outils de mesure utilisés en 2020 - (n= 234 groupes des pêcheurs)

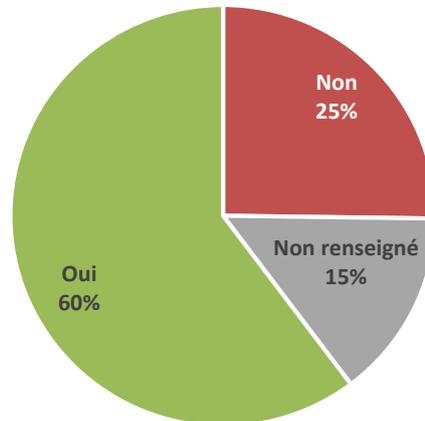


Figure 9: Conformité des outils de mesure utilisés en 2020 (tous confondus, hors anatomiques)

Sur 234 outils observés auprès des groupes de pêcheurs en 2020, au moins **60 %** d'entre eux étaient conformes à la réglementation (mailles à jour). La proportion d'outils conformes de type « réglettes » est quasiment identique. Alors que le changement de réglementation en 2018, concernant la maille des palourdes et coques, avait entraîné l'obsolescence des outils utilisés par les pêcheurs, la distribution des outils à jour a permis une légère amélioration de cet indicateur.

○ Évaluation de la conformité des paniers des pêcheurs :

Au cours des marées de sensibilisation, certaines récoltes ont pu être observées par les médiateurs de l'estran afin d'estimer la proportion de la part maillée. Cette estimation est réalisée à vue selon la maille des prises observées et selon la quantité prélevée :

Maille :

- Moins de 50% de la récolte est conforme
- Entre 50% et 90% de la récolte est conforme
- Plus de 90% de la récolte est conforme

Quantité autorisée (quota) :

- Conforme
- Non conforme

Les résultats présentés doivent être considérés avec prudence : sans tri exhaustif et systématique de la totalité des récoltes, une tolérance est donc admise : le panier est considéré conforme si plus de 90% des prises sont jugées maillées. Cette estimation est d'autant plus précise lorsque la récolte observée est monospécifique, notamment sur les sites où une seule espèce est majoritairement ciblée par les pêcheurs à pied (sites à palourdes, coques, huîtres ou étrilles par exemple). L'observation des récoltes est un moyen d'évaluer le niveau de connaissance et de respect des pêcheurs vis-à-vis de la réglementation.

Elle est ici détaillée selon les observations faites sur des paniers généralement plurispécifiques. Certaines sont faites en tenant compte de la présence majoritaire d'espèces plus prisées (palourdes, coques, étrilles, huîtres et couteaux). Précisons également que cette estimation est réalisée avant le tri éventuel des récoltes : après sensibilisation, les pêcheurs ont la possibilité de relâcher certaines prises trop petites ou non appropriées, ce qui améliore la conformité globale du prélèvement.

Enfin, ces résultats ne prennent pas en compte les observations faites sur l'île de Ré.

Tous les sites et espèces confondues :

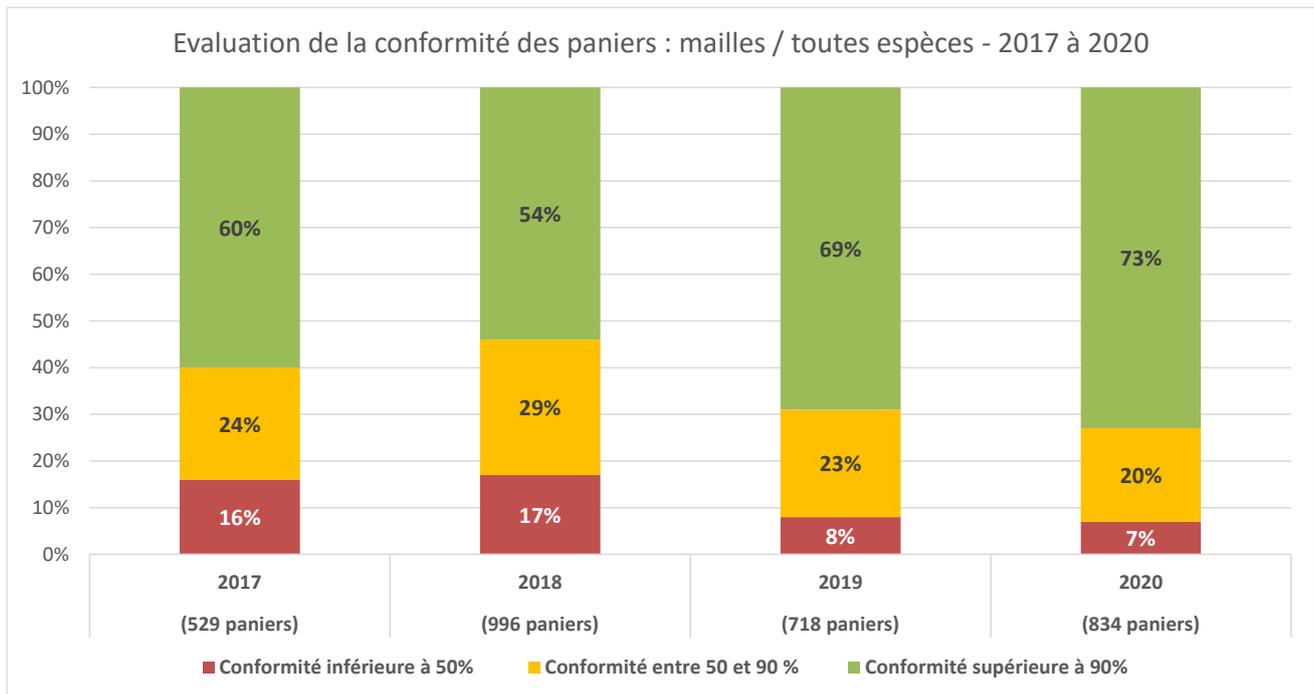


Figure 10 : Appréciation de la conformité des paniers : maille, toutes espèces confondues de 2017 à 2020

L'observation de 732 paniers révèle que **73% d'entre eux étaient conformes à plus de 90%** pour la maille en 2020. La proportion des paniers les plus conformes a augmenté au cours des quatre dernières campagnes de sensibilisation. C'est le signe que les pratiques progressent.

Appréciation de la conformité des paniers en 2020 : quantités autorisées (toutes espèces confondues) - 779 paniers

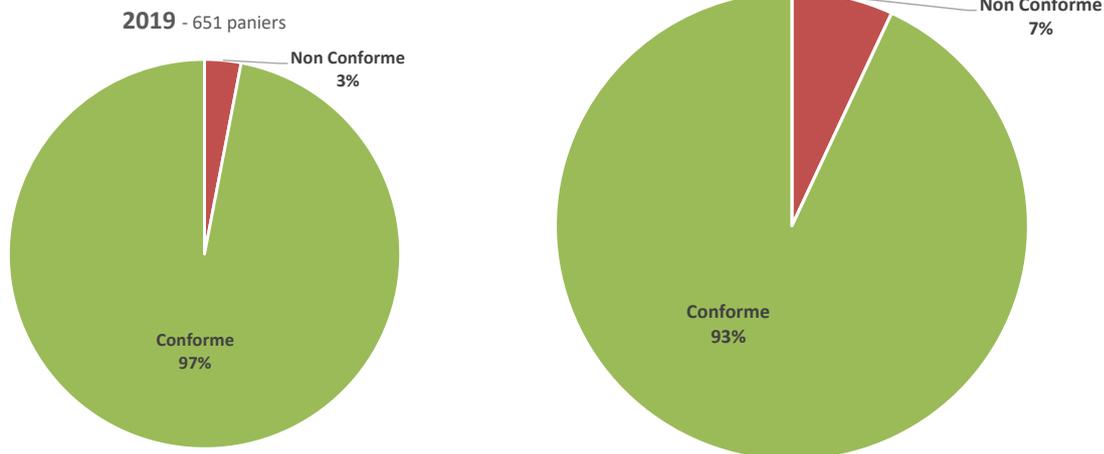


Figure 11 : Appréciation de la conformité des paniers (toutes espèces confondues) en 2019 et 2020 : quantité autorisée

Les quantités autorisées sont généralement bien respectées : **plus de 90 % d'entre eux étaient conformes en 2019 et 2020**. Auparavant, l'information sur les quantités autorisées n'étaient pas spécifiquement relevées lors des marées de sensibilisation.

Rappel : ces résultats masquent des variations importantes concernant le respect des réglementations, en fonction des sites et des espèces pêchées. Par exemple, pour les sites où l'huître est l'espèce majoritairement ciblée (notamment dans le secteur CARO), les résultats peuvent être grandement influencés. En effet, sur ce type de pêche, la récolte est dans la grande majorité des cas conforme à plus de 90 % pour la maille. Cela

s'explique par le fait que cette espèce est la cible principale sur ces gisements, et qu'il est difficile de pêcher les huîtres inférieures à 5 cm sans les abimer. Cette tendance s'observe moins sur les sites de pêche où plusieurs espèces cohabitent (palourdes, coques, couteaux, étrilles, etc.).

(Voir chapitres détaillés suivants)

○ **Conformité des paniers pour les pêcheurs de coques :**

2 sites pris en compte dans l'analyse 2020 : Gatseau et Boyardville (Ile d'Oléron)

Cette analyse porte sur des paniers généralement plurispécifiques, contenant parfois moules, couteaux, palourdes et autres espèces en plus des coques. En 2020, la moitié des paniers considérés dans l'analyse était uniquement constituée de coques.

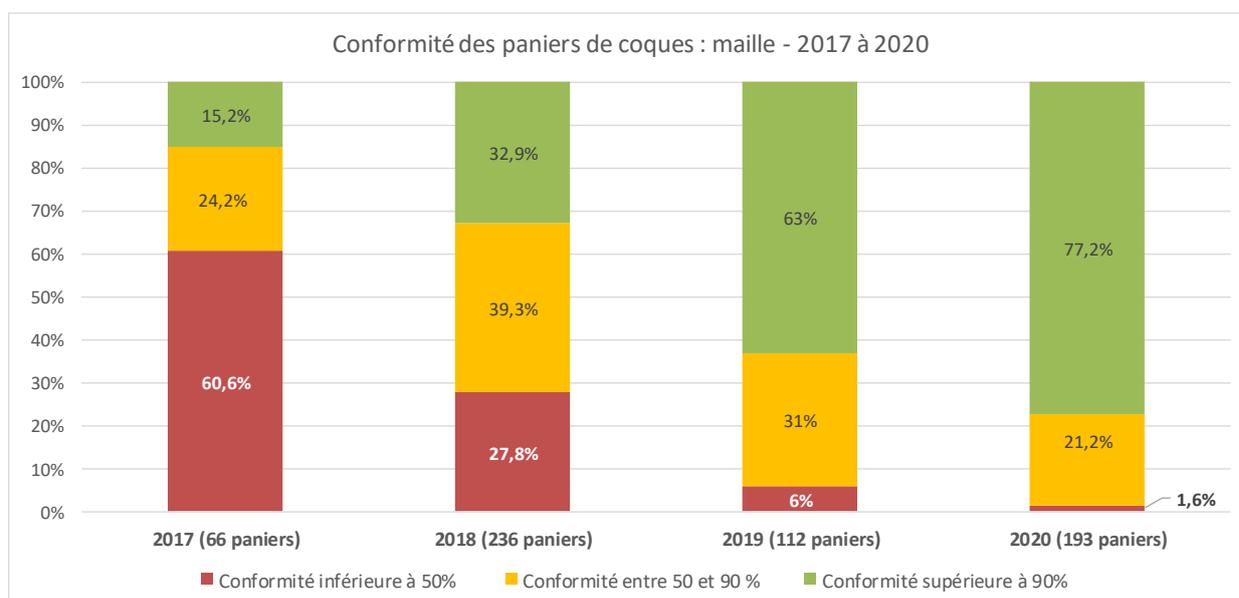


Figure 12 : Appréciation de la conformité des paniers de coques de 2017 à 2020 : maille

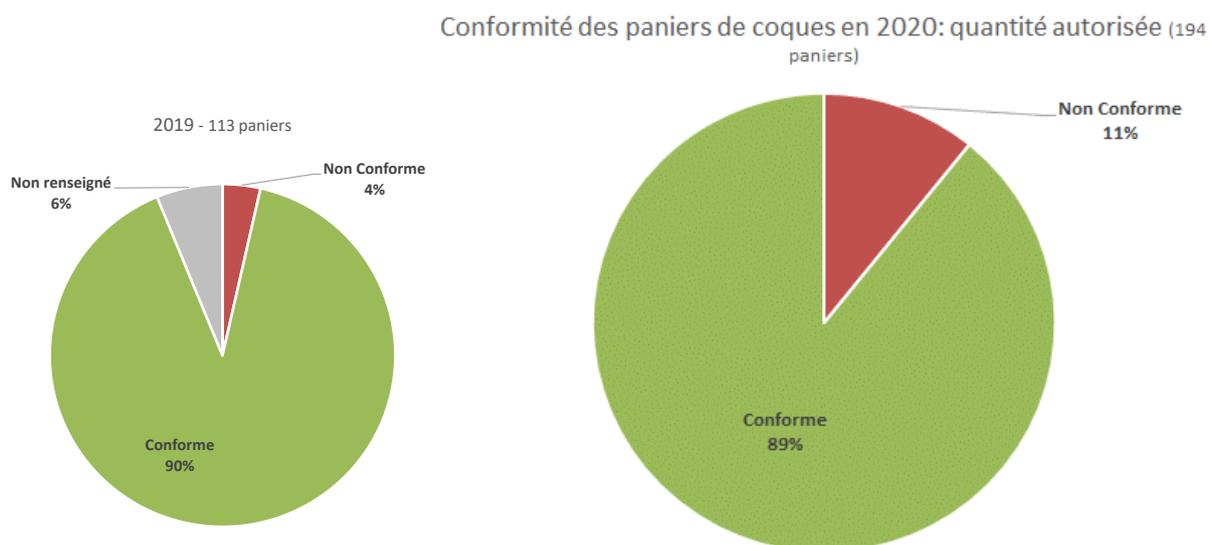


Figure 13 : Appréciation de la conformité des paniers de coques en 2019 et 2020 : quantité autorisée



L'observation des paniers de coques en 2020 révèle une sensible amélioration du respect des réglementations. C'est en particulier le cas pour la maille réglementaire (2,7cm) : **plus de 77 %** des paniers sont conformes à plus de 90%. La part des paniers les moins conformes a également fortement diminué : depuis 2017, elle est passée de **60 % à 1,6 %** sur les observations faites.

La quantité maximale de capture (limitée à 2kg par pêcheur) est également bien respectée en 2020 avec 89 % de paniers conformes.

Cette amélioration est à mettre en perspective avec la nette amélioration de la qualité du

gisement de coques de Boyardville depuis 2 ans. Même si le suivi écologique du gisement réalisé tous les ans n'a pas été fait en 2020, les observations faites par les médiateurs au cours des marées ont révélé un état semble-t-il satisfaisant avec la présence de belles coques, permettant ainsi des récoltes de meilleure qualité.

Afin de mieux connaître la pression de pêche sur les gisements de coques de l'île d'Oléron (Boyardville et Gatseau) et croiser cette information avec les futurs suivis écologiques, un protocole spécifique de sensibilisation a été mis en place en 2020. Sur chaque site, 4 marées ont été effectuées durant l'été, période où la fréquentation est la plus importante. L'étude a permis de rencontrer 148 groupes composés de 3,1 (+ ou - 2) pêcheurs en moyenne. Le poids moyen des récoltes pour les deux sites était de **2,01 kg (+ ou - 2)** par groupe. Le poids moyen des récoltes de coques était supérieur sur le site de Boyardville, avec **2,7 kg (+ ou - 2,15)** par groupe. Malgré quelques dépassements du quota autorisé, la situation des gisements de coques semble, à priori, moins préoccupante que plusieurs années auparavant.

○ **Conformité des paniers pour les pêcheurs de palourdes :**

16 sites retenus dans l'analyse en 2020 / 17 sites en 2019 / 4 sites en 2018 et 2017

La première analyse repose sur des paniers généralement plurispécifiques où se mélangent palourdes, huitres, moules, coques et autres espèces accessoires. La seconde analyse se concentre sur 5 sites où l'espèce recherchée est principalement la palourde et où peu d'autres espèces sont présentes (hormis la coque à Gatseau). La représentativité des résultats est souvent plus forte pour cette espèce.

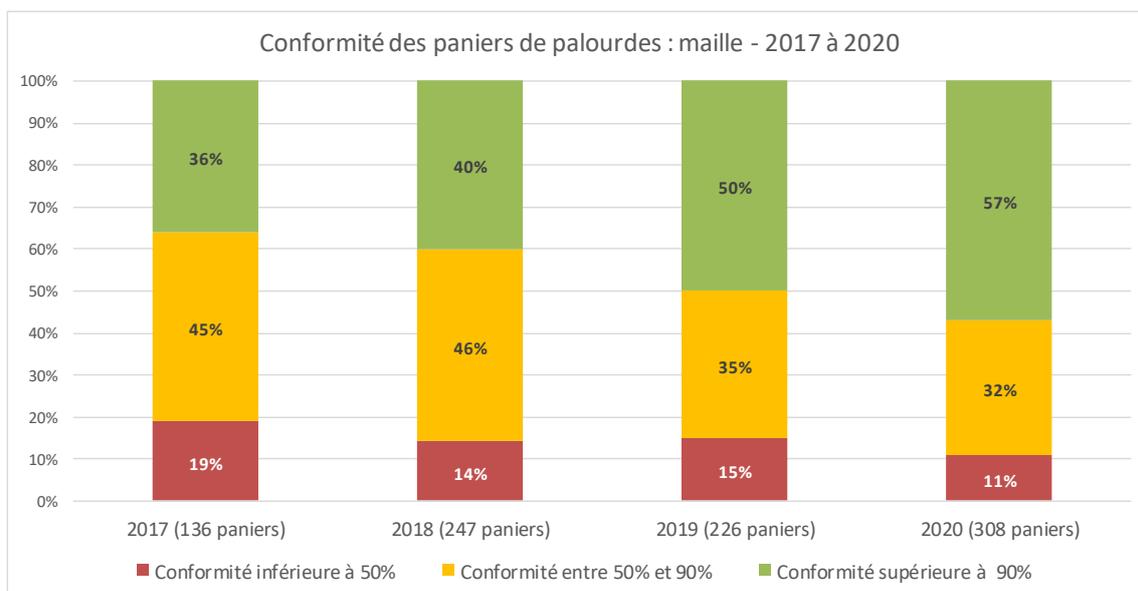


Figure 14 : Appréciation de la conformité des paniers de palourdes de 2017 à 2020 (tous les sites) : maille

Conformité des paniers de palourdes en 2020 : quantité - (304 paniers)

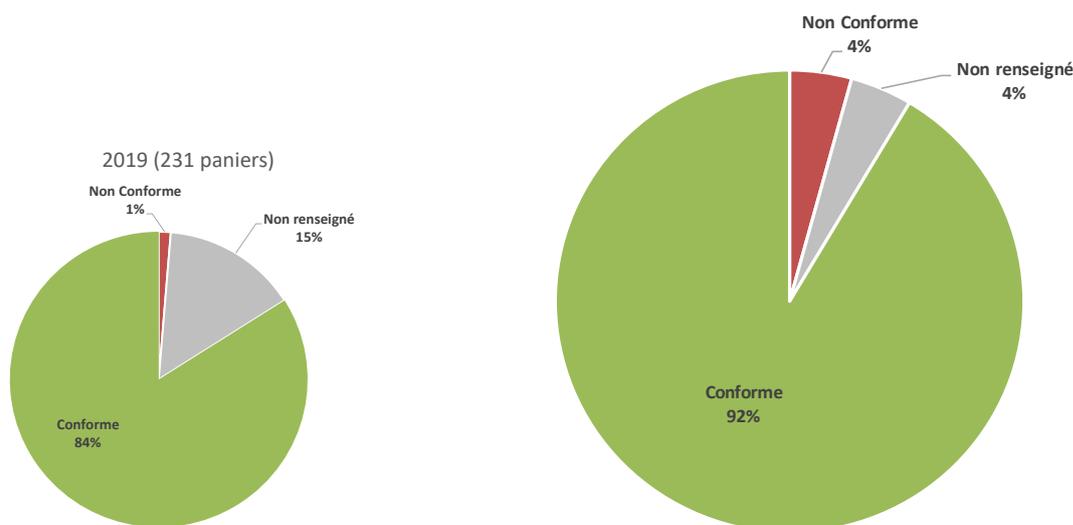


Figure 15 : Appréciation de la conformité des paniers de palourdes en 2019 et 2020 (tous les sites) : quantité autorisée

En 2020, les paniers de palourdes sur l'ensemble des sites où des récoltes ont été observées présentaient une meilleure conformité que les années précédentes pour le respect des mailles (3,5 cm pour la Palourde japonaise et 4 cm pour l'europpéenne). En effet, **57%** d'entre eux étaient conformes à plus de 90% pour la maille. Un tiers était conforme entre 50 et 90% et **11%** présentaient moins de 50% d'individus à la maille. Bien que l'analyse ne porte pas sur le même nombre de paniers et de sites depuis 2017, nous pouvons constater une amélioration sensible du respect de la maille pour cette espèce.

Concernant la quantité autorisée, la limite de 200 palourdes par pêcheur semble bien respectée : **au moins 92%** des paniers observés étaient conformes en 2020, contre 84% en 2019.

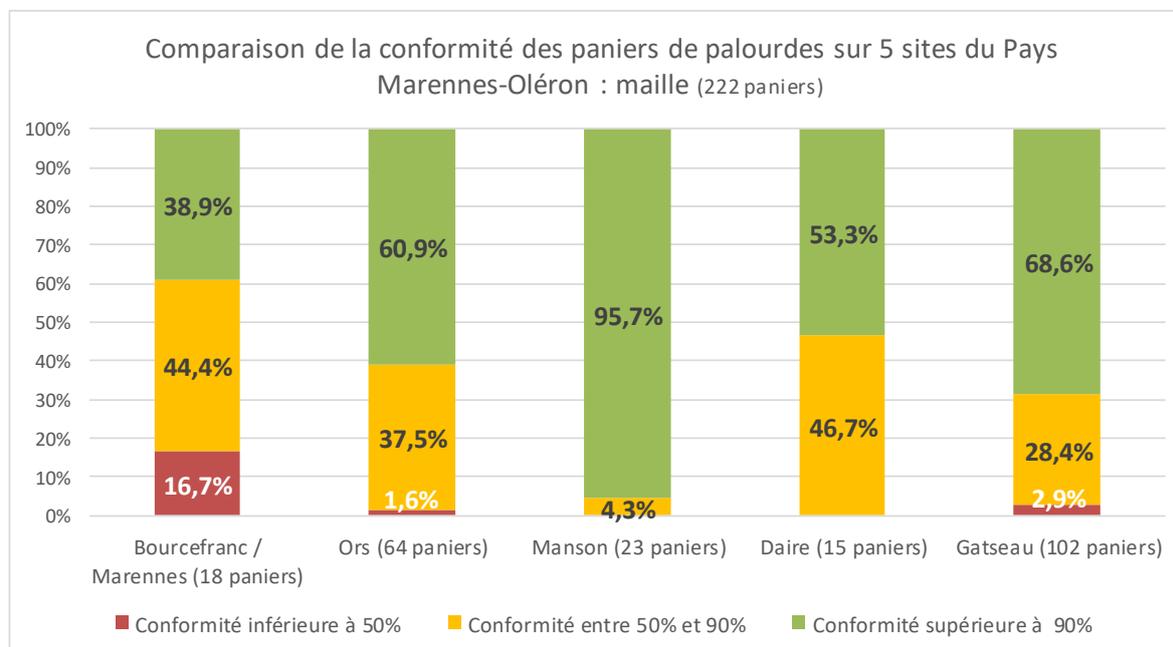


Figure 16 : Appréciation de la conformité des paniers (maille) sur les grands sites à palourdes du Pays Marennes-Oléron en 2020

Une analyse à l'échelle de cinq grands sites à palourdes du Pays Marennes-Oléron permet également d'observer l'hétérogénéité des résultats selon les secteurs. En 2020, des marées de sensibilisation ont eu lieu sur le site de Daire (Bourcefranc-le-Chapus) et ce dans le but de communiquer sur les pratiques de pêche au sein des herbiers

de zostères. Le site de Gatseau a aussi été intégré à l'analyse, car de nombreux pêcheurs viennent désormais y pêcher la palourde. En effet, cette espèce semble bien se développer sur cet estran depuis deux ans. En 2020, le respect des mailles est plus important à Manson que sur les quatre autres sites (**96 % de paniers conformes**). La tendance aux disparités du respect de la maille sur ces différents sites (en particulier Ors, Manson et Marennes-Bourcefranc), observée au cours des dernières campagnes, tend vers une amélioration. La qualité des récoltes s'améliore à Ors, mais celle de Marennes-Bourcefranc progresse moins rapidement. Ces écarts sont peut-être liés à la qualité des gisements. En effet, on trouverait plus facilement de belles palourdes à Manson que sur les autres sites.

Dans l'ensemble, la qualité des récoltes pour la palourde semble s'améliorer au fil quatre dernières années. Les sites où la réglementation est moins bien respectée sont bien identifiés et devront faire l'objet d'un travail supplémentaire pour réduire la part des paniers les moins conformes.

Il faut également noter qu'en 2020, une campagne d'enquêtes a débuté sur les sites de Manson et Marennes-Bourcefranc, dans le cadre d'un suivi spécifique sur les gisements de palourdes (soutenu par le PNM EGMP et le Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine). Les résultats présentés précédemment seront donc susceptibles d'évoluer après l'analyse des résultats d'enquêtes.



Pêche aux palourdes à Marennes/ Bourcefranc - Panier de palourdes et coques mélangées à Gatseau, 2020

○ **Conformité des paniers pour les pêcheurs d'étrilles sur l'Ile d'Oléron :**

6 sites retenus pour l'analyse en 2020 : Chaucre ; La Brée et la Balise ; La Cotinière ; Les Huttes ; Perré d'Antiochat ; Pointe de Chassiron / 8 sites en 2019 / 4 sites en 2018 et 2017

L'analyse porte sur des paniers généralement plurispécifiques où se mélangent étrilles, crabes divers (Crabe vert, Crabe de roche, Xanthe, etc.), oursins, et autres mollusques en prises accessoires. Toutefois, la grande majorité des pêcheurs cible l'étrille sur ces sites d'estran rocheux.

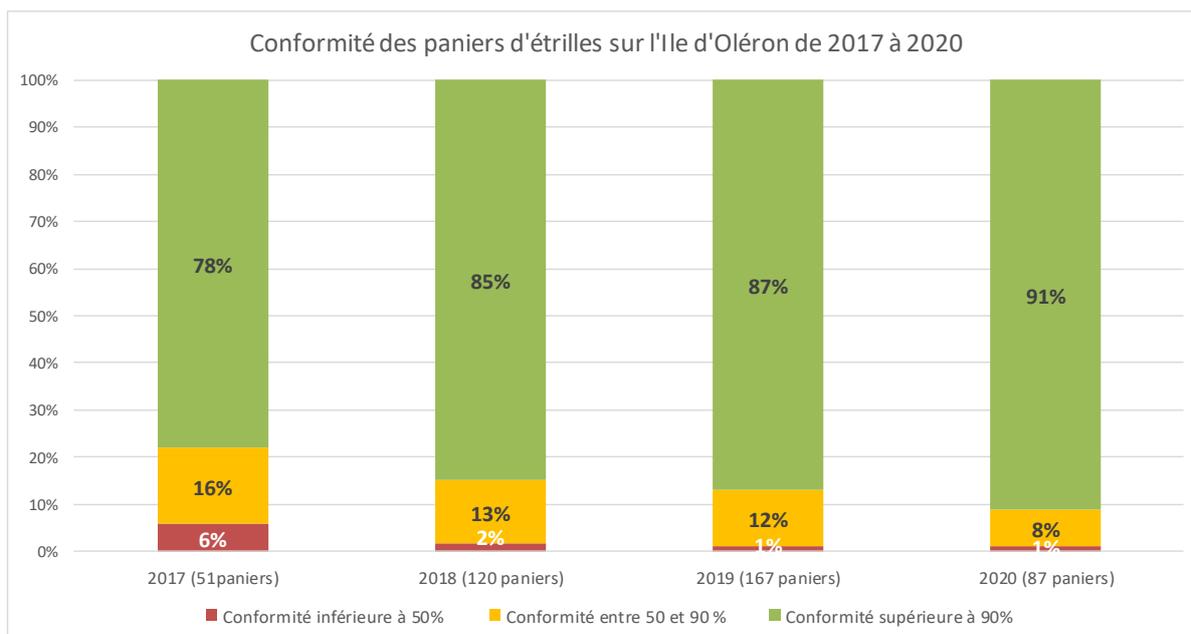


Figure 17: Appréciation de la conformité des paniers d'étrilles sur l'île d'Oléron de 2017 à 2020 : maille

L'analyse de la conformité des récoltes chez les pêcheurs d'étrilles de l'île d'Oléron confirme une tendance au bon respect observée depuis plusieurs années. En effet, les paniers les moins conformes (maille) ne représentent qu'**1 %** des observations en 2020. La maille des étrilles est généralement respectée (**91 %** des paniers conformes à plus de 90% en 2020) car les pêcheurs à pied privilégient les plus grosses prises.

Cette situation paraît satisfaisante au regard des actions menées dans le cadre du projet LIFE+, portant notamment sur la nécessité de ne pas renverser les blocs abritant les crabes, dont les étrilles, pour la préservation du milieu et des ressources. Néanmoins, nous observons toujours quelques rochers renversés par les pêcheurs sur certains champs de blocs de l'île d'Oléron. Comme ils représentent un habitat d'intérêt prioritaire pour le Parc naturel marin, il convient donc de maintenir les actions pour les préserver.

À ce titre, en parallèle des actions de sensibilisation, un travail de suivi comportemental des pêcheurs est mené par le CPIE à la demande du PNM afin d'évaluer les pratiques des pêcheurs, notamment sur le renversement des roches au sein de plusieurs zones de champs de blocs (estrans de la Brée-les-Bains et du Perré d'Antiochat sur l'île d'Oléron).



Pêche à la Cotinière (île d'Oléron), 2020

○ **Conformité des paniers d'huitres (paniers monospécifiques uniquement)**

24 sites retenus dans l'analyse en 2020 / 19 sites en 2019 / 3 sites en 2018 et 2017

L'analyse suivante porte sur l'observation faites des paniers monospécifiques, en 2017 et 2018, et plurispécifiques en 2019 et 2020.

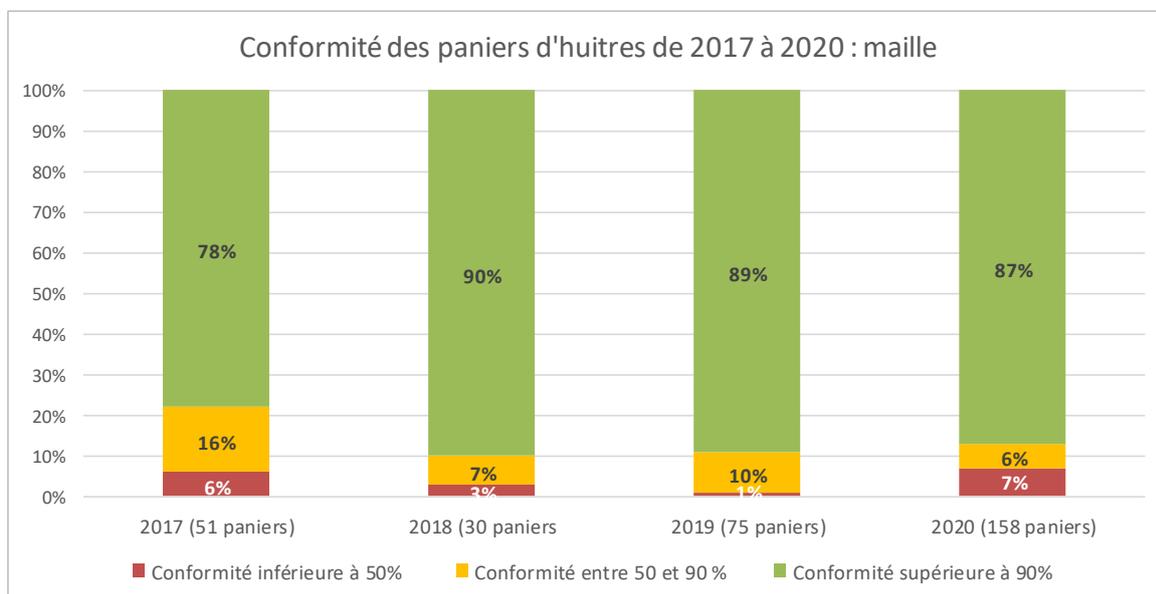


Figure 18: Appréciation de la conformité des paniers d'huitres de 2017 à 2020: maille

Conformité des paniers d'huitres en 2020 : quantité - (164 paniers)

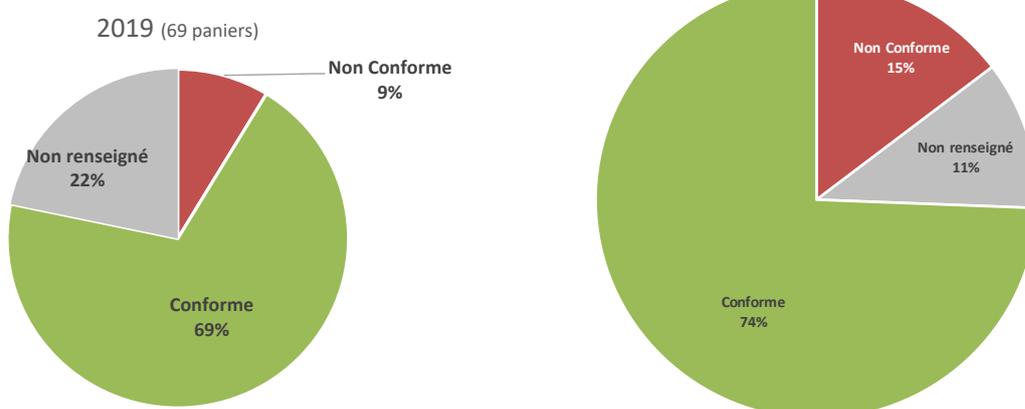


Figure 19: Appréciation de la conformité des paniers d'huitres en 2019 et 2020: quantité autorisée

L'huitre creuse (sauvage / férale) est une espèce prisée et facile d'accès sur les estrans du PNM EGMP. En effet, de très nombreux sites rocheux permettent l'accès à des gisements naturels intéressants. Certains sites vaseux, comme ceux de l'île d'Oléron, sont également prisés par des pêcheurs allant décrocher les huitres des rochers ou anciens parcs ostréicoles. Enfin, cette espèce est très souvent une prise accessoire, accompagnant palourdes et crustacés divers. Un très bon respect de la maille réglementaire (5cm), avec **87 %** de paniers maillés à plus de 90% en 2020, confirme la tendance observée depuis plusieurs années. L'accès à la ressource étant très facile, les pêcheurs ont alors tendance à ne prendre que les individus les plus gros et délaisser les petites huîtres qui risqueraient de s'abîmer en les décrochant. En revanche, le respect du quota (5kg par pêcheur) montre qu'au moins **15 %** des pêcheurs étaient en surpêche en 2020 : c'est plus qu'en 2019. Les huîtres sont consommées lors de repas en familles ou entre amis, parfois avec de nombreux convives, et elles se conservent mieux que d'autres coquillages, ce qui peut, en plus de leur facilité d'accès, expliquer une forte proportion de récoltes de grandes

quantités. Toutefois, l'enjeu sur la ressource n'est pas aussi fort que pour des espèces dont les populations sont plus fragiles (la coque par exemple).

○ **Point de vigilance sur la pêche aux tellines à l'île d'Oléron**

Conformité des paniers de tellines : maille (29 paniers)

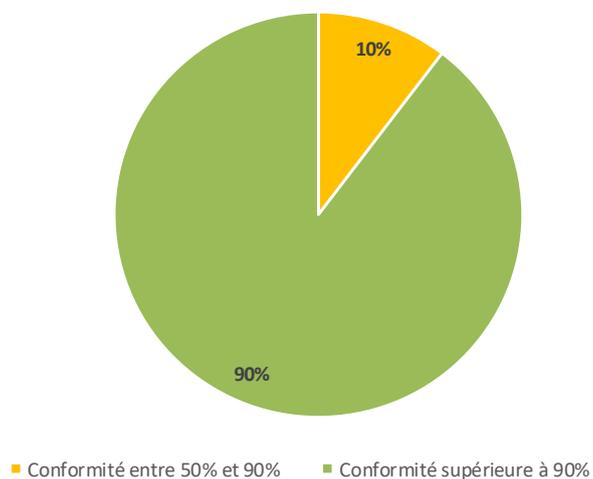


Figure 20 : Appréciation de la conformité des paniers de tellines sur l'île d'Oléron en 2020 : maille

En 2020, l'arrêté préfectoral n° 20 – 013 du 23 avril a permis la réouverture du gisement de tellines « Vert-Bois – la Giraudière », longtemps fermé en raison de l'absence de suivi sanitaire. Malgré cette mesure, les analyses sanitaires conduites en mai ont entraîné la fermeture temporaire du gisement en raison de la présence de phycotoxines de type lipophile dans les coquillages. De fait, la pêche à pied de loisir y était de nouveau interdite. Malgré cela, plusieurs observations ont révélé la présence de pêcheurs, attirés par le retour de quelques tellines de belles tailles sur certaines parties du gisement. L'information relative à l'interdiction de pêcher était inexistante sur les accès aux plages. De fait, le CPIE Marennes-Oléron a donc décidé d'orienter certaines de ses actions sur ce site, afin d'avertir les pêcheurs du risque sanitaire encouru en cas de consommation. Pour certains, le message de sensibilisation a encouragé les pêcheurs à relâcher les coquillages, mais d'autres ont préféré prendre le risque, ou déclaraient en avoir déjà mangé sans tomber malade.

Une trentaine de pêcheurs ont été rencontrés durant l'été, avec pour 90% d'entre eux, des paniers très conformes pour la maille.



Pêcheurs de tellines sur l'île d'Oléron, 2020

⇒ ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES :

Comparer le taux de conformité des récoltes entre pêcheurs possédants ou non un outil de mesure (à jour ou non, et de différentes natures), ou ayant déjà été sensibilisés (sur l'estran ou par un autre biais d'information) permet de mesurer l'efficacité des actions de sensibilisation.

○ Effacité des outils de mesure dans l'amélioration de la qualité des récoltes :

L'analyse de conformité des récoltes (pour la maille) chez les pêcheurs utilisant ou non des outils de mesure permet une première évaluation de l'amélioration des pratiques selon les profils de pêcheurs.

Cette analyse ne comporte pas de discrimination sur les sites ou les espèces pêchées, mais exclut les pêcheurs déclarant utiliser un outil de mesure dit « anatomique » (phalanges, largeur de paume, etc.)

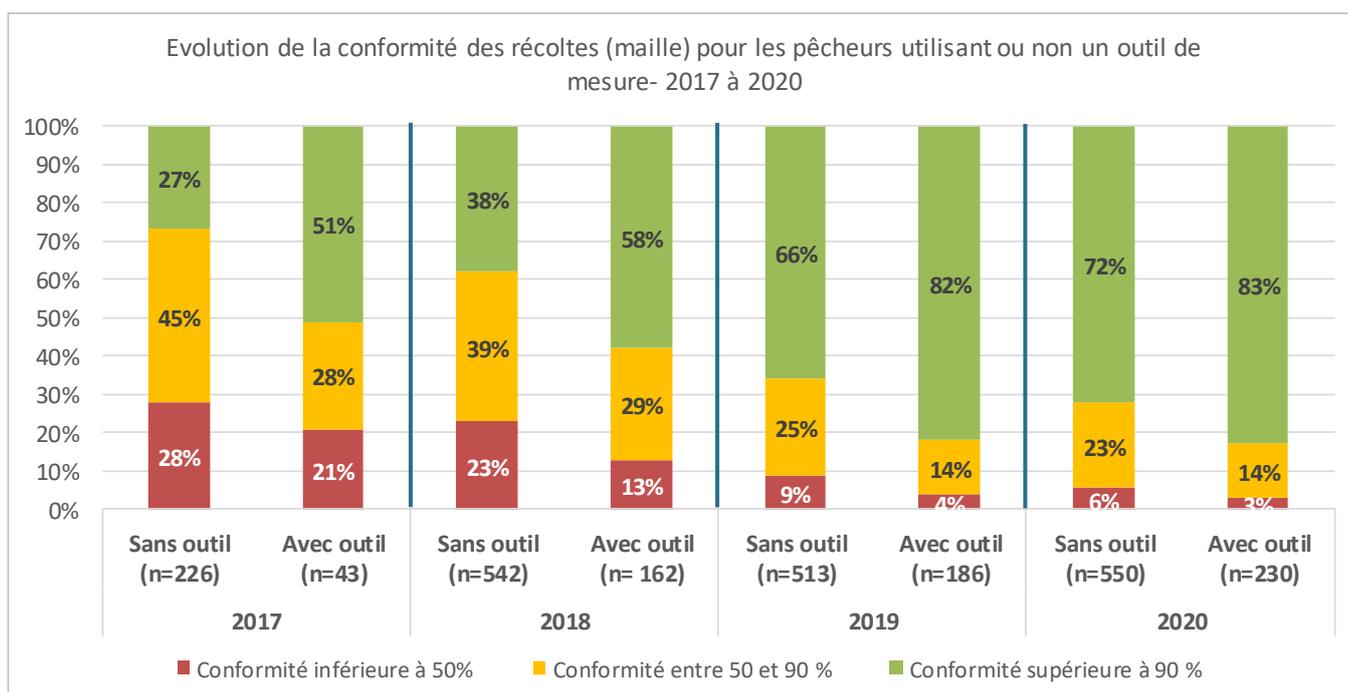


Figure 21 : Évolution de la conformité des paniers (maille) pour les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure – 2017 à 2020

En 2020, les pêcheurs utilisant un outil de mesure (le jour même ou non) respectaient davantage les tailles réglementaires. En effet, **83 %** des paniers pour les pêcheurs utilisant un outil de mesure étaient conformes à plus de 90%, contre **66 %** chez les pêcheurs n'en utilisant pas.

Au cours des dernières campagnes de sensibilisation, **la différence de conformité (pour la maille) entre les paniers de pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure s'est réduite. Le nombre de pêcheurs équipés augmente également.** Considérant que les réglettes issues des campagnes de sensibilisation (ou distribuées auprès de différents partenaires, sont les outils les plus utilisés, c'est la preuve qu'elles sont un outil efficace pour l'amélioration des pratiques.

○ Effacité des messages de sensibilisation dans la qualité des récoltes

Une autre manière d'estimer l'efficacité des actions de sensibilisation dans l'amélioration des pratiques est de comparer la récolte des pêcheurs selon qu'ils ont été déjà sensibilisés ou non (sur le terrain ou d'autres biais d'informations : médias, stands d'informations, etc.).

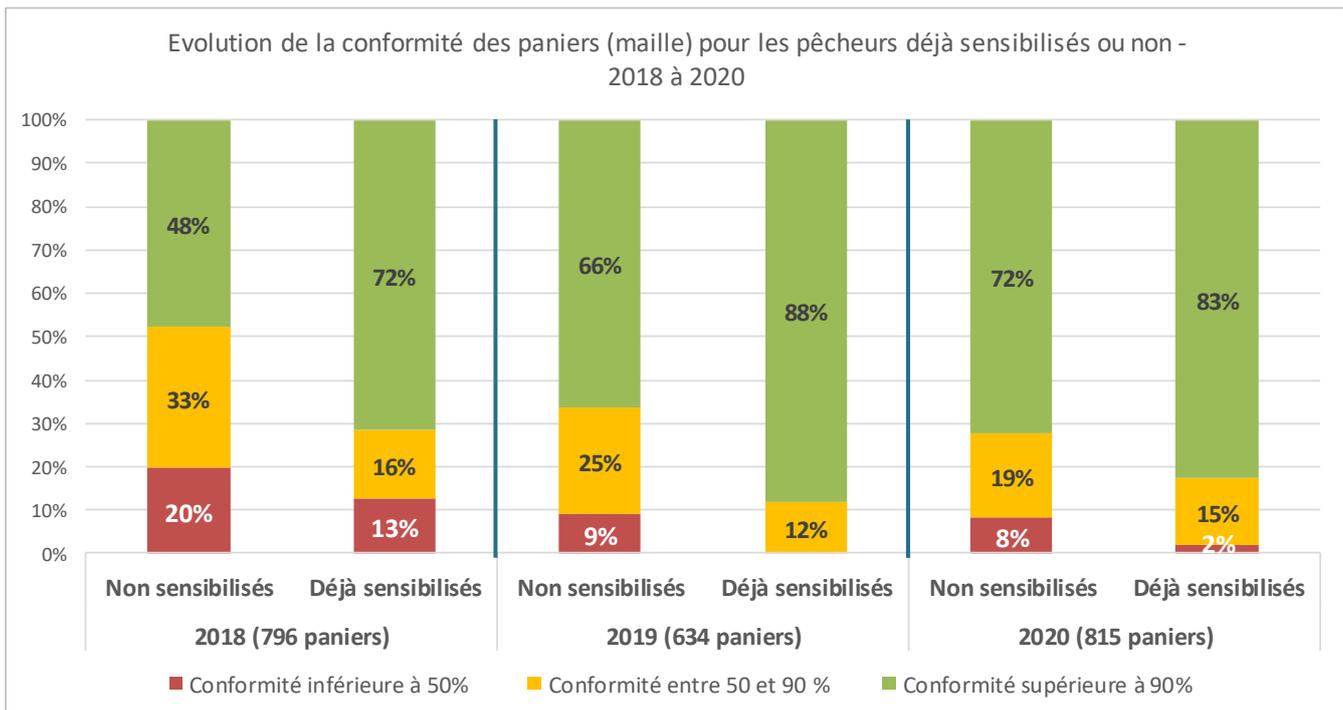


Figure 22: Appréciation de l'efficacité des messages de sensibilisation dans l'amélioration des récoltes – 2018 à 2020

Les résultats confirment une tendance mise en évidence ces dernières années : les pêcheurs ayant déjà été sensibilisés sur le terrain (ou par d'autres biais) respectent mieux les réglementations. En 2020, **83 %** des paniers pour les pêcheurs déjà sensibilisés étaient conformes à plus de 90%, contre **72 %** chez les pêcheurs non sensibilisés. La part de paniers moins conformes a légèrement augmenté entre 2019 et 2020. Pour autant, les résultats depuis 2018 révèlent une tendance d'amélioration des pratiques plus importante chez les pêcheurs sensibilisés. Là encore, c'est un bon indicateur de l'efficacité de ces actions.

○ **Accueil des pêcheurs à pied au cours des actions de sensibilisation**

Après la rencontre de chaque pêcheur ou groupe de pêcheurs, le médiateur renseigne son ressenti sur l'accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation réalisées. Voici les observations faites en 2020 :

Accueil des pêcheurs lors de la sensibilisation en 2020 - (1082 groupes)

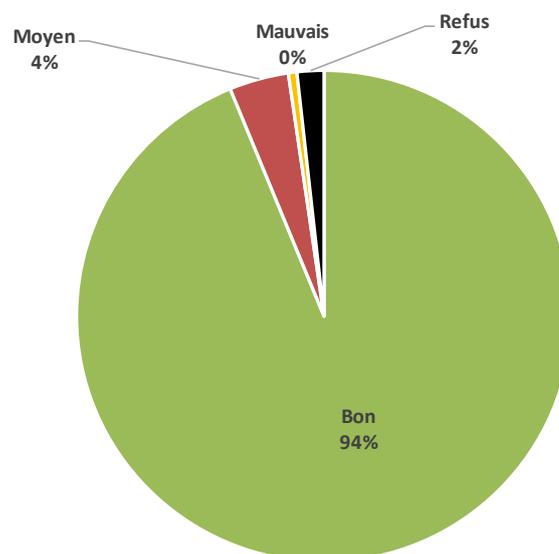


Figure 23 : Accueil des pêcheurs lors des actions de sensibilisation en 2020

L'expérience des actions conduites avant, pendant et après le programme Life+ « Pêche à pied de loisir » (enquête et sensibilisation) révèle que l'accueil des pêcheurs au cours des marées de sensibilisation est très bon. En 2020, **94%** des pêcheurs ont accueilli les médiateurs et agents sur l'estran avec courtoisie et intérêt. Les mauvaises expériences (mauvais accueil ou refus) n'ont représenté qu'**1 à 2%** des rencontres avec les pêcheurs sur le terrain.



Sensibilisation à Manson (Saint-Trojan les Bains, Ile d'Oléron), 2020

⇒ DESCRIPTIF DES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE RÉ

Comme évoqué précédemment, les écocardes de la Communauté de communes de l'Ile de Ré n'appliquent pas le même protocole de sensibilisation au cours des marées. Bien que la méthodologie soit différente, l'effort de sensibilisation est soutenu et permet d'acquérir des données intéressantes et utiles au suivi des pratiques.

Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Communauté de communes de l'île de Ré en 2020

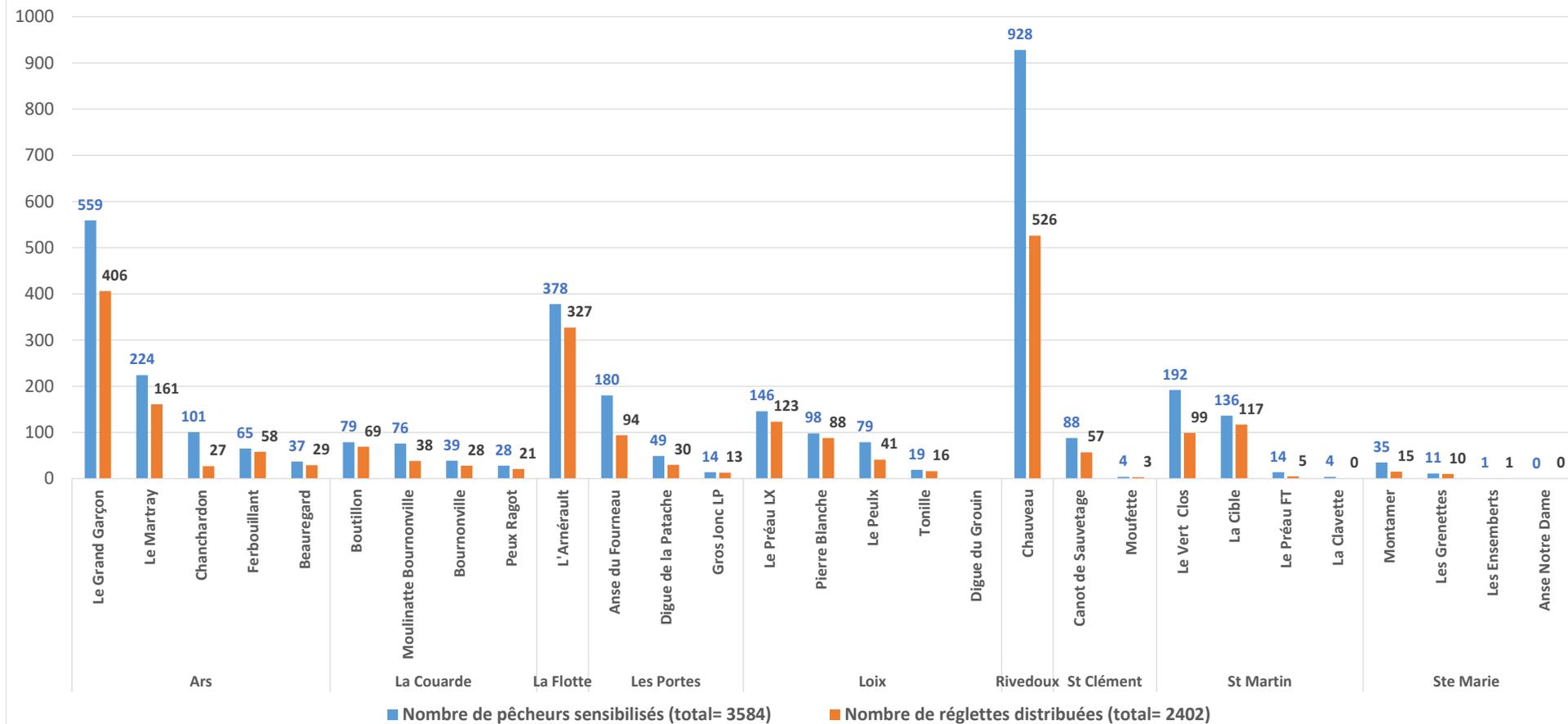


Figure 24 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir réalisées par la Cdc Ile de Ré en 2020

En 2020, les écogardes ont sensibilisés **3584 pêcheurs** et distribués **2402 réglettes** (éditées par la Cdc Ile de Ré). Comme les années précédentes, le site réputé de Chauveau a occupé une place importante dans les actions : 928 pêcheurs sensibilisés au cours de 9 marées. En effet, ce site de la commune de Rivedoux attire de nombreux pêcheurs en raison de la proximité avec le continent et de la diversité des espèces qui peuvent y être pêchées. La présence d'un gisement d'huîtres classé et soumis à une réglementation particulière nécessite également un suivi renforcé.

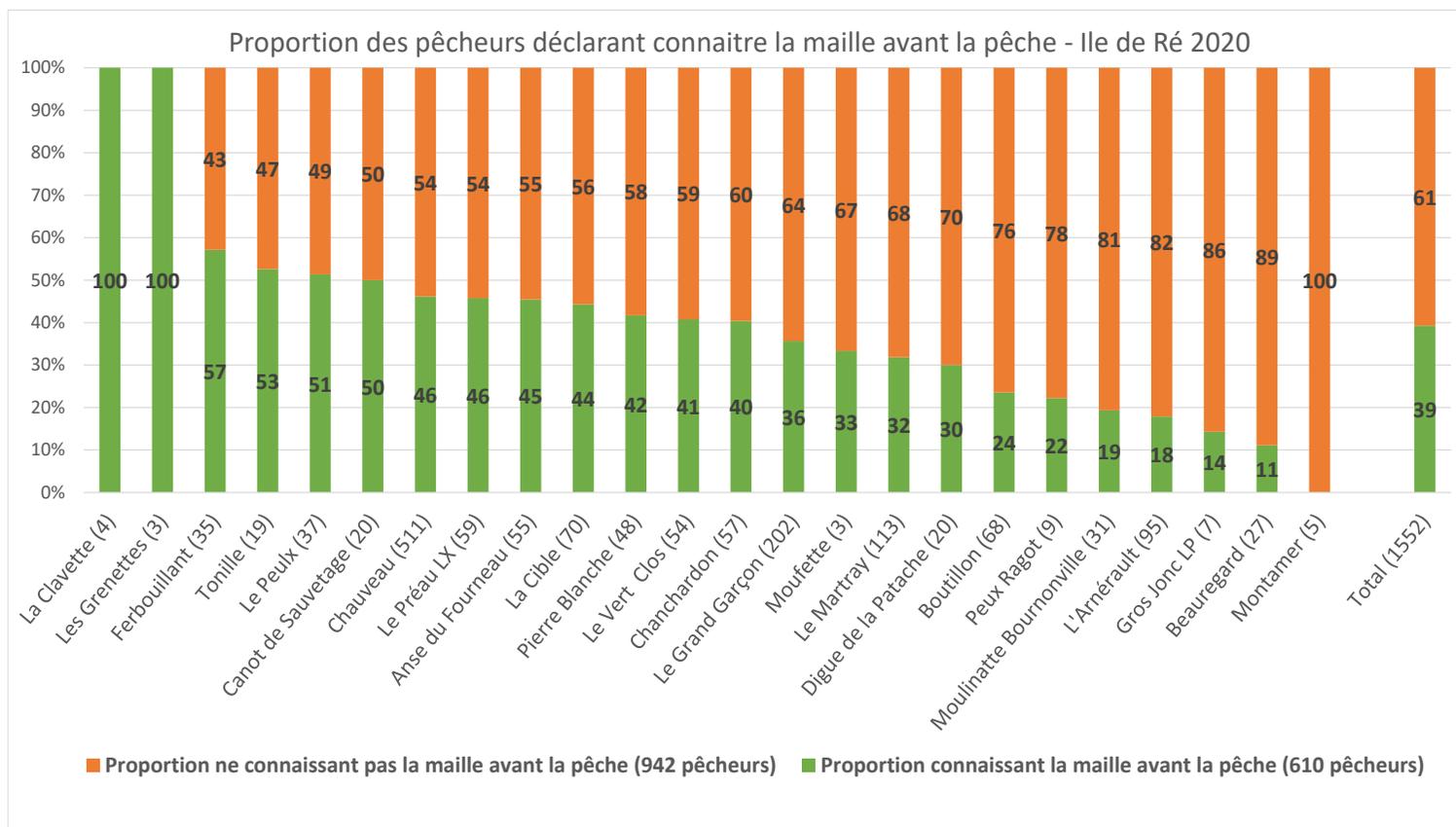


Figure 25 : Connaissance de la maille réglementaire pour l'espèce pêchée (pêcheurs rencontrés avant la récolte) sur l'Ile de Ré en 2020

Le questionnement des pêcheurs à pied, avant leur récolte, sur leur connaissance de la maille de l'espèce recherchée permet d'avoir une assez bonne vision de la connaissance de cet aspect réglementaire sur le territoire. En 2020, 1552 pêcheurs ont été interrogés avant la session de pêche sur leur connaissance de la maille des espèces recherchées : **39 %** la connaissait et **61 %** ne la connaissait pas. Cela indique un taux de connaissance assez faible et la moyenne cache des disparités importantes en fonction des sites.

Appréciation de la conformité des paniers de pêcheurs rencontrés après la récolte sur l'île de Ré en 2020

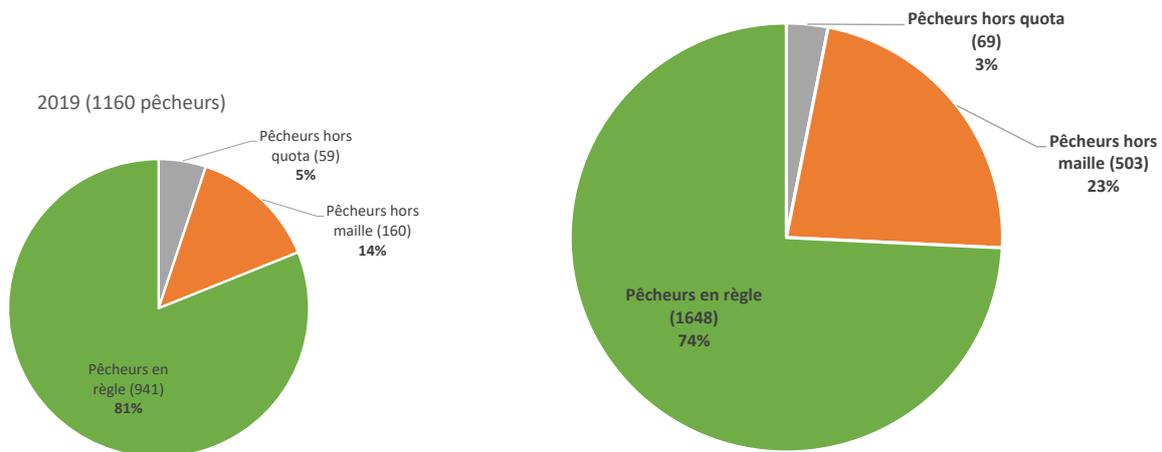


Figure 26 : Appréciation de la conformité des pêcheurs rencontrés après la récolte sur l'île de Ré en 2019 et 2020

L'analyse des paniers de pêcheurs rencontrés après leur récolte sur l'île de Ré permet d'évaluer le respect des réglementations sur ce territoire. En 2020, les résultats indiquent que **74 %** des 1 648 paniers analysés étaient en règle (maille et quota). Le non-respect des mailles a concerné **23 %** des paniers analysés. Enfin, **3 %** des paniers étaient hors-quota. En 2019, le respect des réglementations était meilleur proportionnellement au nombre de pêcheurs rencontrés. Comparativement aux résultats concernant la connaissance des mailles, le respect des réglementations est plutôt satisfaisant.

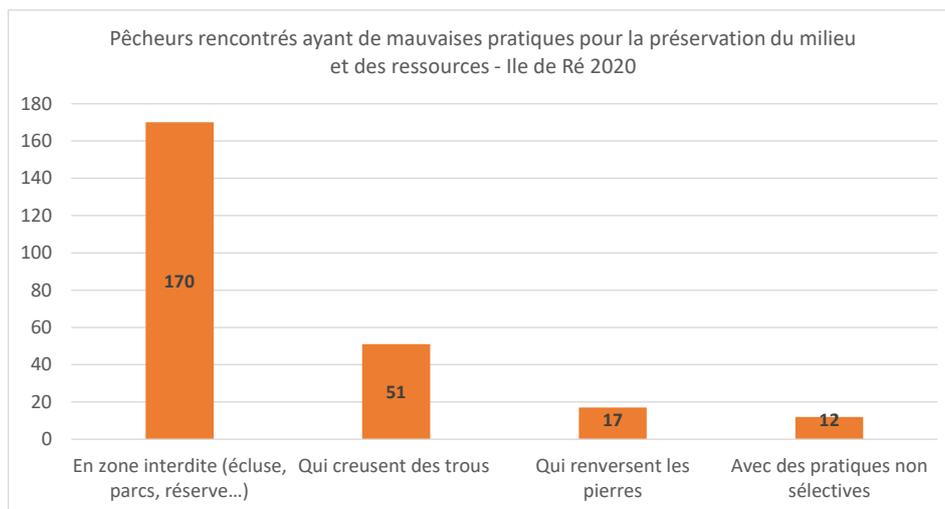


Figure 27 : Observations des mauvaises pratiques pour la préservation du milieu et des ressources sur l'île de Ré en 2020

Outre le non-respect des mailles et du quota, la sensibilisation a permis l'observation de plusieurs mauvaises pratiques de la part des pêcheurs pour la préservation du milieu et des ressources :

- La pêche en zone interdite (dans les écluses à poissons, sur les parcs conchylicoles ou au sein d'une réserve naturelle)
- La pêche avec des techniques « non-sélectives » (usage de râteau sur un fond meuble par exemple)
- La pêche avec des techniques « destructrices » (creuser des trous lorsqu'ils ne sont pas nécessaires)
- Le renversement des rochers

Sur l'ensemble des pêcheurs sensibilisés (3584) sur l'île de Ré en 2020, **8,9 % (soit 319 pêcheurs)** étaient acteurs de mauvaises pratiques. La plus grosse part étant représentée par la pêche en zone interdite avec **4,7 %** des pêcheurs sensibilisés. Ce chiffre assez élevé s'explique certainement en raison des actions prioritaires contre les pratiques de braconnage, ce qui augmente le nombre d'observations.

➤ LA SENSIBILISATION INDIRECTE : UN APPUI ESSENTIEL À L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES

○ **Formations des structures partenaires :**

Si la multiplication des actions de terrain par les médiateurs des différentes structures au sein du PNM est essentielle, le maintien des bonnes pratiques et d'un bon niveau de connaissance des réglementations passe également par un important dispositif de sensibilisation dite « indirecte ». Cette dernière consiste d'abord à former des structures partenaires comme les offices de tourisme, les campings et autres acteurs intéressés par l'activité de pêche à pied, ou susceptibles d'être en contact fréquent avec des pratiquants. Une fois ces relais formés par les structures référentes du PNM, elles peuvent alors distribuer des réglottes de pêche à pied et sont en mesure de véhiculer les messages adaptés pour encourager des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement et des ressources. En 2020, le contexte sanitaire a compliqué la réalisation de ces formations généralement organisées au printemps. Seul l'Ecomusée Port des Barques a pu former les cinq bureaux de l'Office de Tourisme de Rochefort en février, avec l'appui du PNM. Ensuite, c'est le PNM qui a pris en charge la livraison des réglottes et dépliants aux structures l'ayant demandé (par exemple, des campings sur l'île d'Oléron). En revanche, le CPIE Marennes-Oléron a pu « former » et sensibiliser d'autres partenaires sur le terrain tels que les « ambassadeurs de plage » (: un dispositif de sensibilisation de la Cdc Ile d'Oléron testé durant l'été) ou les maîtres-nageurs sauveteurs. Ces quelques rencontres ont permis d'échanger sur différents enjeux de la pêche à pied : réglementation et aspects sanitaires en priorité.

○ **Stands évènementiels :**

Les évènements culturels en lien avec la mer ou la nature en général sont également l'occasion pour les différentes structures évoquées de diffuser des outils de mesure et des informations concernant la pêche à pied (conseils pratiques et informations réglementaires) à un large public et parfois non familier de cette pratique.

En 2020, le contexte sanitaire a perturbé l'organisation des évènements culturels et limité les possibilités de rassemblements. Néanmoins, quelques structures ont pu proposer des stands au cours de la saison estivale, ainsi qu'en automne, grâce à des protocoles adaptés.

○ **La sensibilisation des publics scolaires et touristiques:**

Plusieurs structures ont participé à la sensibilisation du grand-public et des scolaires, à différents niveaux sur les thématiques de pêche à pied et du littoral en général. En 2020, un partenariat renforcé entre plusieurs structures d'éducation à l'environnement précédemment citées, le PNM, ainsi que le Département et la Région, a permis de proposer un planning d'animations « nature » relativement conséquent (cf [Agenda des animations PNM 2020](#)). Ces animations gratuites sur la biodiversité des milieux marins et littoraux participent à l'objectif d'un tourisme plus vertueux.

L'action auprès du public scolaire semble également primordiale. Quelques années en arrière, et certainement encore aujourd'hui, un rapide sondage des classes du littoral charentais permettait d'observer les lacunes en termes de connaissances sur les milieux côtiers. Lorsque cela a pu être évalué, en débuts d'AME par exemple, on se rend compte qu'en moyenne, 3 élèves seulement par classe sont familiers avec le milieu marin proche, y vont pour pêcher ou s'y promener pour découvrir le milieu. Fort heureusement, le réseau de structures citées précédemment agit en conséquence afin d'améliorer la connaissance et les pratiques de ces différents publics. Elles peuvent également s'appuyer sur le dispositif des Aires Marines Éducatives* (AME) qui connaît une réelle montée en puissance à l'échelle locale comme nationale.

De la même manière, le contexte sanitaire a largement perturbé l'organisation de ces animations et la chronologie des projets d'AME. Des protocoles adaptés ont dû être mis en place pour en réaliser le maximum.

*Le dispositif des Aires Marines Éducatives dans le Parc naturel marin concernait au total : 13 classes pour 350 élèves en septembre 2019. En 2020, le PNM compte près de 21 AME en cours de réalisation, de labellisation ou en devenir. Cela représente 36 classes, avec notamment 3 collèges.

Voici quelques exemples d'animations organisées et projets d'AME en cours en 2020 :

Structure d'animation	Animations grand-public et scolaires
Ecomusée Port de Barques	<p>Grand public : 4 sorties « instants famille » (découverte de l'estran et pêche à pied) : une soixantaine de personnes sensibilisées durant l'été</p> <p>Scolaires : quelques classes ont visité le l'écomusée pour travailler sur l'ostréiculture et les paysages</p>
CPIE Marennes-Oléron	<p>Grand public : Plusieurs animations PNM sur la biodiversité de l'estran et du littoral entre juin et décembre. 4 sorties de découverte et une conférence pour les campeurs du Village Vacances les Beaupins (Saint-Denis d'Oléron)</p> <p>Scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 lycée professionnel, 1 IUT et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles ont participé à des séances de découverte du littoral - 1 classe de Licence de l'Université de La Rochelle (LP AQUAREL) a bénéficié d'un cours en sortie terrain sur l'estran de Chassiron - Référents de 8 AME : 5 sur l'Île d'Oléron (dont 1 collège), une à Royan et une à la Tremblade (collège)
E.C.O.L.E de la Mer	<p>Grand public : de nombreuses animations ludiques et scientifiques pour découvrir l'estran, sa biodiversité et les enjeux associés sont proposées toute l'année. Participation aux animations PNM en 2020.</p> <p>Scolaires : Nombreuses animations pour les classes de l'agglomération Rochelaise et structure référente de 5 AME en cours, ou en devenir.</p>
Communauté de communes de l'Île de Ré	<p>Grand public : 7 animations sur l'estran ont été réalisées avec des groupes limités et 3 centres de loisir.</p> <p>Scolaires : une animation scolaire (hors AME) et 62 autres annulées à cause du COVID-19. Structure référente d'une AME : Ecole élémentaire publique de La Flotte en Ré</p>

Tableau 2 : Synthèse des animations grand public et scolaires sur la biodiversité de l'estran & pêche à pied en 2020



Découverte de la biodiversité de l'estran pour les AME de Saint-Georges d'Oléron et Royan, 2020

o Médias et réseaux sociaux :

Les réseaux sociaux, médias locaux et nationaux sont des alliés de taille en matière de sensibilisation. Bons conseils, avis de présence de médiateurs de l'estran sur les sites ou de contrôles des autorités sont devenus courants à l'approche des grandes marées. Dans la presse écrite, comme d'autres médias, les articles ou reportages ont l'intérêt de rappeler les réglementations locales en vigueur, les consignes de sécurité à respecter et quelques autres conseils pratiques. Ils sont également utiles pour promouvoir l'action concrète du PNM et des structures mobilisant des médiateurs au cours des marées. En plus d'offrir une visibilité à ces structures, la presse permet de sensibiliser au-delà des pêcheurs rencontrés sur le terrain. D'autres pratiquants, usagers de l'estran, ou de simples lecteurs, auditeurs et téléspectateurs peuvent ainsi se rendre compte de l'intérêt de limiter l'impact de nos pratiques de pêche sur les ressources de l'estran. D'expérience, nous savons qu'un bon reportage



concernant la pêche à pied et les pratiques durables, diffusé aux heures de grande écoute a autant voire plus d'impact qu'une action de sensibilisation sur le terrain. En 2020 par exemple, trois reportages concernant la pêche à pied et les actions de sensibilisation effectuées sur le PNM ont été diffusés au journal de France 2 (20 h et 13h) en juillet, et rediffusés sur France 3 national et régional durant l'été. Plusieurs extraits d'articles et de reportages sont à retrouver en annexes du présent rapport.

Tournage d'un reportage sur la sensibilisation à Boyardville, 2020

Il est utile que ces médias s'appuient sur nos structures car leur première approche consiste parfois à inviter leurs lecteurs à pratiquer la pêche à pied (cas typique des reportages lors des grandes marées) ; notre accompagnement permet d'aborder l'angle du respect des lieux et des ressources. Dans ce même registre, les médias peuvent aider au développement de sorties de découverte des richesses vivantes des estrans et ainsi éviter d'aborder la récolte de coquillages et crustacés comme but unique ou principal.

Les structures évoquées précédemment informent également les usagers via leur page Facebook à propos des actions de sensibilisation menées et des bons conseils de pêche à pied à respecter. Enfin, une veille réglementaire active et les publications fréquentes sur la page Facebook du Réseau Littorea sont une aide précieuse pour la sensibilisation.

Ces supports sont notamment utiles pour porter à connaissance la réglementation et les fermetures temporaires liées à des contaminations par exemple. Les articles sur ce sujet sont généralement fortement consultés et partagés. Des « pics de fréquentation » des pages Internet apportant ces informations sont d'ailleurs constatés lors des grandes marées et lors des mises à jour.



Extraits de publication Facebook concernant la pêche à pied et les bonnes pratiques (CPIE Marennes-Oléron et ECOLE de la Mer)

7. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Considérant les observations faites sur les pratiques des pêcheurs à pied (respect des réglementations, utilisation des outils de mesure et évolutions des comportements selon différents facteurs), quelques analyses peuvent être apportées pour mettre en perspective les résultats.

Premièrement, l'utilisation d'un outil de mesure chez les pêcheurs semble être de plus en plus courante. Malgré des échantillons de pêcheurs différents, **les campagnes de sensibilisation depuis 2017 montrent une augmentation de la part des pêcheurs utilisant un outil de mesure : 25% en 2020 contre 15 % en 2017**. Cette proportion qui augmente est certainement en lien avec l'effort de distribution des réglettes au cours des actions de sensibilisation ou par les structures partenaires (offices de tourisme, campings, coopératives maritimes, etc.). En effet, près de **85% des outils de mesure utilisés sont des réglettes**, telles que celles éditées par le PNM. Une utilisation plus répandue des outils de mesure peut-être aussi le fait d'une conscientisation plus importante des usagers sur le respect des ressources. Pour certains pêcheurs, l'outil peut également être un « symbole d'exemplarité » dans la pratique, pour eux-mêmes et parfois pour les pêcheurs voisins qui peuvent voir l'outil. Enfin, l'expérience de terrain montre que les pêcheurs (souvent les plus néophytes, mais pas uniquement) sont très demandeurs de l'outil. Certains n'hésitent pas à aller directement au-devant des médiateurs pour en récupérer.

Quant à la conformité des outils utilisés, au moins un quart d'entre eux n'étaient pas réglementaires en 2020. Bien souvent, c'est parce qu'ils ont été distribués ou achetés avant les changements réglementaires de 2018. Néanmoins, cette évolution ayant conduit à la diminution de certaines mailles réglementaires (2, 7 cm pour les coques et 3,5 cm pour les palourdes japonaises), les outils « non-actualisés » restent malgré tout des outils adaptés à un objectif de préservation de la ressource (les mailles fixées avant 2018 se révélaient en effet plus favorables au maintien des gisements : 3 cm pour les coques et 4 cm pour les palourdes japonaises).

Pour la deuxième année consécutive, c'est l'outil BD ESTAMP (développé et administré par l'OFB, pour bancariser, sécuriser et diffuser des données écologiques et d'usage sur l'estran) qui a été utilisé pour la valorisation des résultats de sensibilisation. Cet outil permet l'exploitation des données recueillies selon un protocole standardisé. Il permet de dégager des tendances globales à l'échelle du PNM ou de se focaliser sur un territoire, voire des espèces en particulier. C'est ce qui permet d'avoir une connaissance plus précise du respect de la réglementation en fonction des types de pêche et des espèces pêchées.

- **Sur l'ensemble du PNM**, l'analyse des paniers (conformité de la maille et des quantités autorisées) a révélé que **73 % d'entre eux étaient bien conformes (à plus de 90%) sur la maille**. Les paniers les moins conformes ne représentaient que **7 % de l'ensemble**. Cette proportion est en diminution par rapport aux années précédentes. **Pour le respect des quantités autorisées, les résultats indiquent un fort taux de conformité : 93 % pour toutes les espèces confondues**. Ces résultats paraissent plutôt satisfaisants à l'échelle d'un territoire aussi étendu, ainsi qu'au regard de la diversité des pratiques et espèces pêchées. Il reste néanmoins difficile de comparer ces résultats à celui d'années précédentes (notamment au cours du LIFE+) durant lesquels les échantillons de pêcheurs et les protocoles étaient différents. Près **d'un quart des pêcheurs ne respectent pas encore au mieux les mailles réglementaires**, ce qui indique une **diversité de profils importante** et ainsi, le besoin de maintenir des actions de sensibilisation chaque année. Cet indicateur peut servir à comparer de grands territoires et analyser leurs progrès.
- **Pour la pêche aux coques** : en 2020, les résultats de conformité (tant pour la maille que la quantité autorisée) sont satisfaisants contrairement aux années précédentes : **77 % des paniers observés étaient conformes à plus de 90% pour la maille, et 89 % des paniers respectaient le quota**. Ce sont les meilleurs résultats observés depuis 2017. Les deux grands sites réputés pour la pêche aux coques sur l'île d'Oléron (Boyardville et Gatseau) ont fait l'objet d'actions renforcées au cours des marées estivales, tout comme l'année précédente. Ces sites faciles d'accès font l'objet d'une fréquentation très importante et

renouvelée. Leur proximité à des zones hautement touristiques favorise un *turnover* important de pêcheurs ne connaissant pas forcément les réglementations. De plus, le suivi scientifique des gisements, conduit depuis 2014, a permis de mettre en évidence d'importantes fluctuations de leur état écologique. Bien que l'espèce soit sensible à de nombreux facteurs environnementaux, les prélèvements dus à la pêche de loisir ont un impact significatif sur le renouvellement et la croissance des populations. Ces paramètres renforcent ainsi le besoin de maintenir la présence des médiateurs sur l'estran pour garantir les bonnes pratiques. Enfin, les bons résultats de conformité pour la maille en 2020 sont très certainement liés à l'abaissement de la maille réglementaire (passée à 2,7 cm en 2018) et à la présence d'individus de belle taille à Boyardville, ainsi qu'à Gatseau sur certaines zones de l'estran. En 2019, le suivi écologique avait révélé une amélioration de la qualité du gisement et des pratiques de pêche, en particulier à Boyardville. Même en l'absence de suivi écologique en 2020, les observations faites par les médiateurs permettent d'affirmer que le gisement de Boyardville était encore de bonne qualité. Sur le terrain, ils ont pu constater la facilité avec laquelle un pêcheur, même inexpérimenté, pouvait remplir un panier de belles coques. Enfin, le protocole spécifique mis en place sur l'île d'Oléron concernant la pêche à la coque n'a pas révélé de pratiques néfastes pour le gisement en 2020.

- **Pour la pêche aux palourdes** : en 2019, l'analyse de conformité sur la maille, rapportée à tous les sites où des palourdes ont été prélevées (en priorité parmi d'autres espèces), révèle un résultat moyen. En effet, **57 % des paniers étaient conformes à plus de 90%. Le quota est mieux respecté avec 92 % de conformité** sur les paniers observés. Mais ces résultats occultent une variabilité importante entre les sites. C'est le cas notamment sur les vasières du Pays Marennes-Oléron, réputés pour être des gisements de palourdes de qualité. D'importantes différences dans le respect des mailles apparaissent depuis plusieurs années entre les sites de Manson (Saint-Trojan les Bains), Ors (Le Château d'Oléron) et Marennes-Bourcefranc. La tendance observée depuis plusieurs années d'un meilleur respect des réglementations à Manson se confirme en 2020. Ors, Daire et Marennes-Bourcefranc révèlent des résultats moins satisfaisants, mais visiblement meilleurs que les années précédentes. À Gatseau, la pêche aux palourdes devient de plus en plus courante, du fait de l'envasement de la baie qui profite à cette espèce. Les résultats de conformité des paniers y sont plutôt satisfaisants (69% à la maille), mais indique que le site devra faire l'objet d'une attention particulière pour cette ressource. Ces différences de conformité peuvent s'expliquer par la qualité du gisement selon les sites et la difficulté de progresser sur les vases meubles. L'accès aux meilleures parties des gisements (souvent situées en milieu ou bas d'estran) nécessite souvent un effort important pour les pêcheurs. Or, la partie supérieure de l'estran abrite généralement les plus petites palourdes. C'est certainement cette fraction de pêcheurs qui explique en partie l'augmentation de la proportion de paniers les moins conformes. Même si l'enjeu sur cette espèce est a priori moins fort que pour la coque, compte tenu de sa dynamique de reproduction et de croissance, le maintien de certains comportements nécessite de maintenir les actions de sensibilisation.

Même si rien ne permet à ce stade d'établir un lien de cause à effet, les actions de sensibilisation ont un historique plus important sur Manson, que sur Bourcefranc et Ors. De plus, des marées d'enquêtes ont été effectuées en 2020 sur ce site, ce qui renforce davantage l'effort de sensibilisation.

- **Pour la pêche aux étrilles et aux huitres** : depuis 2017, les résultats de conformité des paniers sont très bons pour ces deux espèces. Malgré des échantillons de pêcheurs différents chaque année, il semble même que la conformité s'améliore, en particulier pour les mailles : **plus de 90 % de paniers maillés en 2020 pour ces deux espèces**, contre 78 % en 2017. Relativement abondantes et faciles d'accès selon les sites, ces espèces font l'objet d'un bon respect des mailles et des quantités autorisées (pour l'huitre en particulier) depuis plusieurs années. Les pêcheurs ont tendance à ne récolter que les plus gros individus. Toutefois, c'est bien pour ces espèces que des pratiques dégradantes, pour le milieu et ses ressources, sont parfois constatées : **renversement des rochers, capture des individus mous (vides de**

chair) ou femelles « grainées », utilisation de marteau et burin pour décrocher les huitres, ou encore pêche en zone interdite (concessions ostréicoles, écluses à poissons). De ce fait, la présence de médiateurs sur l'estran afin d'encourager le respect des bonnes pratiques est encore nécessaire. Du bon comportement de ces pêcheurs, en particulier pour les étrilles et autres crabes (tourteaux, crabes de rocher), dépend la qualité du milieu et le renouvellement des espèces. Le rapport de l'Homme à son milieu reste un sujet d'amélioration.

- **Les effets mesurables de la sensibilisation :**

La comparaison de conformité sur la maille des paniers entre les pêcheurs utilisant ou non un outil de mesure, ou étant déjà sensibilisés, **permet de déduire l'efficacité des actions de sensibilisation**. L'écart pour les paniers les plus conformes, entre pêcheurs utilisant un outil ou étant déjà sensibilisés et les autres, **varie de +11 à + 8 % en 2020**. Ces variations sont inférieures aux années précédentes mais, en contrepartie, la part totale des pêcheurs respectant mieux les réglementations augmente. Ces résultats sont un argument important pour le maintien durable des actions de sensibilisation afin d'améliorer le niveau de pratiques et l'état des ressources.

Dernièrement, cette campagne aura encore confirmé les résultats relatifs à la perception de ce type d'action à l'échelle locale comme nationale. Les expériences menées depuis le projet LIFE+ montrent que la sensibilisation et les enquêtes *in-situ*, bien qu'intrusives dans la pratique, sont efficaces et appréciées, voire réclamées, par les pêcheurs à pied. Nombreux sont les pêcheurs à gratifier les médiateurs d'encouragements sur les actions menées sur l'estran, surtout lorsqu'eux même perçoivent les améliorations des pratiques et la qualité des ressources. En 2020, le contexte particulier lié à la crise sanitaire n'a pas entaché l'accueil réservé aux médiateurs de l'estran.

L'expérience montre également que l'efficacité n'est réelle que lorsque ces actions sont multiples (sensibilisation directe/ indirecte, formations, panneaux, presse, etc.) et inscrites dans une démarche de renouvellement à long terme. L'important turnover des pratiquants sur les sites du PNM implique que les structures soient mobilisées fréquemment et sur plusieurs sites à la fois (Brulé-Josso, 2017).



Sensibilisation à Angoulins, 2020 (crédit photo : ECOLE de la Mer)

8. CONCLUSION & PERSPECTIVES

Maintenue malgré le contexte sanitaire, la campagne de sensibilisation menée au sein du PNM EGMP en 2020 poursuit l'ambition d'une action pédagogique déployée à l'ensemble du territoire. Si de nouveaux sites ont pu faire l'objet d'actions ponctuelles, la poursuite de la sensibilisation sur les sites pilotes du projet LIFE+ a permis d'étudier l'évolution des pratiques. Grâce à l'important soutien du PNM et aux efforts de toutes les structures impliquées dans la sensibilisation directe ou indirecte, ainsi qu'aux médias, plusieurs milliers de personnes ont pu être sensibilisés aux pratiques durables de pêche à pied. **L'action conjointe de tous ces acteurs conditionne l'amélioration des pratiques, et ainsi l'atteinte des objectifs du plan de gestion du PNM.**

Cette action pédagogique de grande ampleur a également des vertus plus générales sur l'appropriation par un large public de raisonnements écologiques. Au fil des années, la proportion des pêcheurs à pied sensibilisés à une pratique durable et respectueuse augmentant (on peut considérer que pour leur part c'est acquis), il est toujours bénéfique d'aborder avec eux des aspects plus généraux mais cohérents : **la préservation de ce loisir** (liée bien sûr au milieu et à la ressource) dépend aussi de facteurs tels que la **qualité des eaux**, de **l'océan et des bassins-versants**, du **dérèglement climatique**, donc des modèles économiques sur lesquels chacun doit prendre conscience de sa capacité à influencer, au-delà de la partie de pêche.

L'efficacité des actions repose également sur l'expérience et la structuration en réseau des associations locales investies sur cette problématique depuis plusieurs années. Ces dernières bénéficient du soutien méthodologique et technique du Réseau Littorea, co-animé par le CPIE Marennes-Oléron et par l'association VivArmor Nature. L'expérience ainsi capitalisée est tout à fait conséquente.

○ **Au regard des résultats de la campagne 2020, 4 points cruciaux sont à retenir :**

- La précision et la quantité des données récoltées lors de ces campagnes est importante, ce qui permet de voir évoluer les indicateurs relativement finement.
- La conformité des récoltes est souvent dépendante du type d'espèce pêchée et de leur facilité d'accès (surtout pour les huîtres et les étrilles). Dans l'ensemble, les résultats montrent que l'amélioration des pratiques est une tendance continue depuis 2006 et en particulier ces dernières années.
- Les variations de la qualité des gisements d'une année ou d'un site à l'autre peuvent induire des manquements à la réglementation lorsque les pêcheurs, par souci de ne pas rentrer « bredouilles », ramassent des individus sous-maillés. C'est un phénomène récurrent, observé notamment chez les pêcheurs de coques, de couteaux et de palourdes parfois. En 2020, la qualité du gisement de coques à Boyardville a largement contribué au meilleur respect des réglementations par exemple.
- Le niveau de pratique, de connaissance et d'information des pratiquants influe directement sur la qualité des récoltes. Un pêcheur expérimenté, déjà sensibilisé et/ou possédant déjà un outil de mesure est en moyenne nettement plus respectueux de la réglementation en vigueur.

○ **Perspectives :**

La réalisation des quatre dernières campagnes de sensibilisation (2017 à 2020) et quelques événements plus récents ont soulevé plusieurs réflexions visant à améliorer la poursuite des actions.

À propos de l'information diffusée aux pêcheurs à pied : l'affichage des interdictions temporaires ou permanentes pour la pêche de loisir est encore trop souvent négligé. C'était notamment le cas sur les sites du Galon d'Or (Ronce-les-Bains) ou de Vert-Bois – La Giraudière (Ile d'Oléron) en 2020, où de nombreux pêcheurs ont été observés sur ces sites malgré les interdictions. La consommation des coquillages fousseurs pêchés dans

ces zones peut avoir des conséquences néfastes sur la santé. À l'avenir, une meilleure communication sur ces aspects sanitaires devra être mise en place, en concertation avec les municipalités concernées.



Les marées de sensibilisation effectuées sur plusieurs estrans rocheux de l'île d'Oléron en 2020 ont révélé une certaine « recrudescence » du Crabe de roche, *Eriphia verrucosa*. Dans certains cas, il dominait dans les paniers sur des sites où les pêcheurs visent habituellement des étrilles (en particulier sur l'île d'Oléron). En raison d'une stratégie de communication visant à limiter sa capture depuis plusieurs années, les pêcheurs avaient pris pour habitude de ne pas les capturer. Certains pensaient même que sa pêche était interdite. Toutefois, ce crabe ne figure pas dans la liste des espèces réglementées en Charente-Maritime : il n'y a ni taille réglementaire, ni quota. Aujourd'hui, comme il devient très courant d'en trouver sur les

estran rocheux de l'ouest et du nord de l'île d'Oléron, les pêcheurs sont de plus en plus nombreux à les capturer. Cela peut poser plusieurs problèmes et soulève quelques enjeux : d'abord parce qu'ils vivent souvent dans les massifs d'hermelles et que leur capture conduit parfois à la destruction des massifs ; ensuite parce que ce sont des crabes puissants dont la capture par un pêcheur non initié peut s'avérer dangereuse ; enfin parce qu'aucune réglementation ne le concerne. Face à ces observations, le CPIE Marennes-Oléron a conduit une étude spécifique sur l'espèce en 2020 afin de mieux connaître sa répartition et sa biologie. Cette étude, qui sera publiée en 2021, posera les fondements d'une future réglementation.

Si la « stratégie pêche à pied » envisagée par le PNM EGMP depuis 2018 n'a pas été élaborée en 2020, son soutien a permis de maintenir les actions de sensibilisation dans un contexte particulier. Il demeure que les bénéfices d'une stratégie pluriannuelle seraient multiples et partagés entre les structures. Ce serait l'assurance d'actions mieux préparées à l'avance (selon un protocole plus formel), d'un suivi plus représentatif et cohérent de la pratique, de résultats certainement plus probants et d'une sécurité financière pour les structures dont ces actions représentent une partie importante de l'activité.

Pour accompagner cette stratégie, le renouvellement d'une instance de concertation pour la pêche à pied de loisir serait nécessaire. Bien qu'utile, le Comité Départemental des Pêches Maritimes de Loisir de Charente-Maritime est considéré comme insuffisant pour traiter et gérer efficacement la problématique « pêche à pied ». Une nouvelle instance réunissant davantage d'associations, d'élus, d'universitaires et de gestionnaires (à l'image de celle formée au cours du projet LIFE+) serait idéale.

Concernant le suivi écologique des gisements de coques (Galon d'Or, Boyardville et Gatseau), il n'a pas été réalisé en 2020. Son maintien à plus long terme pose question, notamment en raison de son protocole. La difficulté d'interprétation des résultats recueillis ces six dernières années a souligné le besoin de le repenser. Des discussions entre le PNM, la structure opératrice (CPIE Marennes-Oléron) et la RNN de Saint-Brieuc (à l'origine du protocole et en charge de l'analyse des données) devront être menées pour améliorer la représentativité du suivi. Le suivi unique à l'automne, tel qu'il est réalisé jusqu'à maintenant, n'est peut-être pas suffisant pour rendre compte de l'impact de la pratique de pêche à pied sur les gisements et pour en déduire des mesures de gestion. C'est pourquoi un protocole de sensibilisation spécifique a été testé en 2020 sur les sites de Gatseau et de Boyardville.

Enfin, quelques remarques doivent être apportées concernant la BD ESTAMP. Cet outil est utile pour recueillir et banqueriser les données de suivi de la pratique. Toutefois, son exploitation connaît quelques limites. La saisie des données est déjà très chronophage. Elle peut se terminer plusieurs mois après la fin de la campagne et n'est pas effectuée de la même manière selon les structures. Ces différences de traitements complexifient l'exploitation des résultats. Ensuite, l'exportation ne permet pas d'effectuer les analyses intuitivement. Le passage par un outil de gestion de base de données est indispensable pour mettre en ordre les données extraites. C'est là qu'apparaît le problème des différences dans la saisie des données. Ainsi, pour faciliter l'analyse et l'exploitation de la BD ESTAMP, un rappel des consignes appropriées pour son usage devrait être envisagé. Enfin, si l'objectif à terme est que chaque structure s'oblige à l'alimenter, cette base doit sans doute évoluer vers plus de convivialité et

mieux correspondre aux réalités de terrain. Ces différents points sont actuellement à l'étude par l'OFB, gestionnaire de l'outil, et des échanges ont eu lieu dans ce sens avec l'équipe coordinatrice du Réseau Littorea. Par ailleurs, un outil d'analyse des données actuellement stockées dans la base, est en cours de développement dans le cadre du projet « OBADE » et devrait permettre à terme, de pouvoir faciliter l'analyse des données saisies.

9. ANNEXES

Coupures de presse sur les actions de sensibilisation et comptage des pêcheurs à pied en 2020 :

Plus de 3 000 pêcheurs à pied dans le bassin de Marennes Oléron

Un comptage réalisé par le CPIE Marennes Oléron avec l'aide d'une trentaine de bénévoles.

Toujours très populaires, les grandes marées de l'été - du 18 au 23 août cette année - ont attiré des milliers de pêcheurs à pied en Charente-Maritime. Ils étaient par exemple plus de 3 000 dans le bassin Marennes Oléron selon les premiers éléments du comptage mené par le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Marennes Oléron. Avec 24 bénévoles et dans le cadre d'un comptage national organisé avec d'autres structures partenaires, les salariés ont arpenté l'estran le vendredi 21 août, jour de plus fort coefficient (104).

Très loin du record de 2014

3 402 pêcheurs sont pour l'heure répertoriés ⁽¹⁾ dont 2 766 sur l'île d'Oléron, 411 sur le littoral rochois et 225 sur Marennes et Bourcefranc-le-Chapus. Le site le plus fréquenté reste sans surprise Boyardville avec 470 pêcheurs comptabilisés le 21 août. Soit davantage qu'en 2019, certainement parce que les coques sont de belle taille et présentes en nombre cette année. 47 % des pêcheurs ont décidé d'arpenter les estrans rocheux, très liés aux grandes marées, contre 10 % en temps normal. L'affluence reste malgré tout limitée, loin du record de 8 718 pêcheurs décroché en 2014. Les comptages font généralement état de 3 200 à 4 500 pêcheurs depuis 2015.

Chargé de mission au CPIE, Nathan Ropers explique cette relative



Malgré une moindre affluence cette année, les pêcheurs étaient encore au rendez-vous des grandes marées de l'été. © D. L.

désaffection par la crainte des embouteillages et par des coefficients sans doute moins « spectaculaires » cette année. « Cela suit aussi la tendance que nous observons depuis le déconfinement, avec un peu moins de monde sur les estrans, ce qui est d'ailleurs plutôt surprenant », précise-t-il. Les mauvaises conditions météorologiques en ont peut-être aussi découragé certains (beaucoup de vent), tout comme le faible nombre d'étrilles sur les côtes rocheuses du nord de l'île d'Oléron. Les spécialistes émettent plusieurs hypothèses : trop d'algues vertes, une eau trop chaude, ou la recrudescence des crabes de roche qui entraveraient en compétition avec les étrilles.

Des pêcheurs dans des zones interdites

Autre fait notable : plus de 400 pêcheurs ont été comptabilisés sur des sites interdits cet été à cause de pollutions bactériennes ou de toxines. Notamment au Galon d'Or et à la Cèpe (littoral rochois) ou sur le gisement de tellines entre Vert-Bois et Maumusson (île d'Oléron). « Cela révèle un problème d'information et de communication sur les aspects sanitaires et les risques encourus... », estime Nathan Ropers. ■

David Labardin

(1) Des éléments sont encore attendus concernant deux petits sites à Saint-Denis d'Oléron.



« Pêcher intelligemment, pêcher durablement »



Licencié en Sciences naturelles, il défend avec ambition son territoire nature. Grâce à IODDE et à de très nombreux bénévoles, d'année en année les touristes sont informés de la fragilité de l'environnement.

C'est dorénavant uniquement 2% des pêcheurs à pied sur l'estran (l'estran est la partie entre la dune et la mer quand celle-ci se retire, quelques fois jusqu'à 4 km) qui ignorent encore les principes élémentaires de cette pratique. Ainsi, grâce à l'ingénieuse petite réglette qu'ils ont créée, les pêcheurs peuvent prélever à l'aide de côtes et tailles pré-dessinées, uniquement ce qui est autorisé. Couteau, telline, étrille, oursin, praire, araignée, tourteau, palourde... sont ainsi respectés et protégés.

On y apprend aussi à contrôler les quotas, ne pêcher que ce que l'on va consommer... ne pas retourner les pierres ou prélever les coquillages.

Un travail en amont de longue haleine qui permet aux touristes et pêcheurs occasionnels ou habitués de penser, non pas individuellement mais collectivement. « Pêcher intelligemment, pêcher durablement »

Mais l'estran c'est aussi l'observation et Jean-Baptiste ne fera découvrir sa passion pour les limicoles, ces oiseaux qui aiment la vase, comme le bécassau, le pluvier, les courlis, les échasses, mais aussi le héron garde-bœuf et le crabier qui quelquefois aiment à investir les lieux.

La réserve de Moëze Oléron est par exemple une vasilière remarquable, très peuplée.

Notre ami a une passion particulière pour la primordiale

ROCHEFORT

A la découverte de l'estran rocheux sur l'île Madame

L'écomusée veut sensibiliser au Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.



Un atelier de pêche à pied. © D.R.

Le littoral est magnifique. A tel point que le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a créé le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en avril 2015. Ce dernier borde environ 1 000 kilomètres de côtes, de la Vendée à la Gironde, en passant par la Charente-Maritime.

Ses administrateurs ont mandaté un collectif de structures spécialisées dans la sensibilisation à l'environnement. Elles ont pour mission de dévoiler au public différentes facettes du milieu marin. À ce titre, le CPIE Marennes-Oléron, l'École de la mer de La Rochelle et l'écomusée, par exemple, organisent plusieurs animations gratuites en 2020 et 2021. Ces dernières s'adressent à tous, adultes

et enfants. « Nous pouvons profiter du Parc, du littoral, de l'estran pour passer de bons moments en pratiquant des activités de promenade ou de pêche à pied, souligne Anne Cigolotti, médiatrice à l'écomusée. Nos sorties renseignent sur ce milieu exceptionnel et sur les gestes qui permettent de le préserver. » Les participants apprennent, par exemple, les coutumes des animaux qui vivent là, l'intérêt des algues dans ce biotope ou encore la réglementation en vigueur pour les protéger.

Samedi 5, pour cette dernière sortie de l'année, les médiatrices de l'écomusée accueilleront le public dès midi au fort de l'île Madame. Un pique-nique tiré du sac permettra à tous de se rencontrer avant le départ programmé à 13 heures. ■

A.G.

Résea (jusqu'à samedi midi) : 05 46 84 19 19.

Pêcher dans les règles

LITTORAL ET ESTUAIRE

L'association d'éducation à l'environnement et au développement durable Environat propose des sorties à marée basse pour apprendre à bien pêcher

Bottes en caoutchouc, tee-shirt blanc et cheveux dans le dos, Jérôme Bonche anime les sorties de l'association Environat dans le parc marin de l'estuaire. Seul salarié de l'organisation créée en 2017 et qui compte une quarantaine de membres, il sensibilise les curieux et les habitués aux bonnes pratiques de la pêche à pied. Une pêche loisir et durable, promue par le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (Cpie) de Marennes-Oléron, qui va à la rencontre des gens sur les plages pour informer et expliquer la réglementation.

Mesurer et compter

Le petit groupe de dix personnes s'est donné rendez-vous à la pointe de Vallières, entre les plages de Royan et de Saint-Georges-de-Donne, pour participer à la balade nature. Jérôme Bonche accueille les trois familles par une présentation de l'estuaire, puis les équipe d'épuisettes miniatures et de seaux artisanaux avant de descendre sur la plage de Royan.

Pendant une heure et demie, ils vont ensemble pêcher à la main



Jérôme Bonche, d'Environat, mesure la pêche à l'aide d'une réglette. (PHOTO FANNY DE LANÇARD)

ou à l'épuisette dans les creux des rochers, découverts à marée basse, au pied de l'île aux Mouettes. Attentifs aux conseils du guide, ils attrapent crabes verts et crevettes-bouquets dans les flaques. Mais quand vient l'heure de dévoiler le butin, sortez les réglettes : il faut mesurer les bestioles, pour s'assurer de leur conformité. En effet, l'association veille à cette bonne pratique : relâcher les espèces trop jeunes qui ne se sont pas encore reproduites et respecter la quantité maximale autorisée. Les jeunes cousins Noah et Lubin, méduses aux pieds, devront donc relâcher leurs crevettes, qui sont loin des 5 cm réglementaires.

Sortie pédagogique

« Les enfants, combien de pattes ont les crustacés ? », questionne l'animateur. La balade au bord de mer a des airs de cours de SVT à ciel

ouvert. Quoi pêcher, pourquoi ne pas retourner les rochers, quelle différence entre algues vertes, noires et rouges, comment expliquer le phénomène des marées, etc. Jérôme Bonche est pédagogue. Il détaille une mue de crabe, puis sort de son sac une vertèbre de roquail trouvée à la pointe de la Coubrre... bref c'est l'école en plein air.

Ça tombe bien, les vacanciers venus se tremper les pieds ce matin-là sont des novices et viennent pour « la culture gé », comme l'explique ce père de famille venu de l'Aube.

À l'année, Environat poursuit des suivis scientifiques et des missions d'éducation à l'environnement. Elle intervient auprès des scolaires et organise des sorties nature dans les terres et en bord de rivière vers Jonzac, où se situe le siège de l'association.

Marion Michel

RÉFÉRENCES :

- Coz R., Dumas C., Jeanjean M., Lowenstein A., Olivier S., Privat A. 2017. Rapport final de diagnostic LIFE pêche à pied de loisir « Expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied de loisir ». Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Agence Française pour la Biodiversité – CPIE Marennes-Oléron – LIFE PAPL, Brest, France.
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2019. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2019
- Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2018. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2018
- Olivier Sarah, 2017. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2017



Retour de marée (Ile d'Oléron)

CRÉDITS PHOTOS

CPIE Marennes-Oléron, ECOLE de la Mer

RÉFÉRENCE DU DOCUMENT

Olivier Sarah & Ropers Nathan, 2020. Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir au sein du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis en 2020

CONTACT



MARENNES-OLÉRON

Nathan ROPERS & Sarah OLIVIER

Chargés de mission : s.olivier@iodde.org ; nathan.ropers@iodde.org

Association IODDE

111 route du Douhet

17 840 La-Brée-les-Bains

05 46 47 61 85

www.iodde.org

<https://www.facebook.com/cpiemarennesoleron>